



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivé à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELIN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10)

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Christine PENHOUEC a donné pouvoir à Olivier LE BRUN : Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20 : Maxime HUGUE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC : Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214_DEL01-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a vertical stroke, identifying David Robo.

-01-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

DIRECTION GENERALE

CONVENTION ACTION CŒUR DE VILLE (ACV) AVENANT N° 3 : PROLONGATION POUR LA PERIODE 2023-2026

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

La commune de VANNES a été retenue en 2018 dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville (ACV).

Le plan « Action cœur de ville » répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire au sein des intercommunalités. Si un cœur de ville moyenne se porte bien, c'est l'ensemble du bassin de vie, y compris dans sa composante rurale, qui en bénéficie.

Le programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

La convention initiale portait sur la période 2018-2022. Le Gouvernement a souhaité prolonger le dispositif jusqu'en décembre 2026. Cette prolongation se réalise par voie d'avenant portant sur la période 2023-2026.

Pour mémoire, la stratégie d'intervention locale s'exprime par les orientations suivantes :

- maintenir et favoriser l'installation d'habitants et de familles en centre-ville ;
- maintenir un tissu commercial équilibré et conforter la présence d'activités économiques et d'emplois en centre-ville ;
- proposer une offre de mobilité répondant à la diversité des besoins des habitants et de la vie économique, touristique et commerciale ;
- préserver et valoriser le patrimoine historique et naturel facteur essentiel de bien-être en ville et d'attractivité du territoire.

Le projet d'avenant joint à la présente :

- Confirme le périmètre réglementaire de l'opération de revitalisation territoriale (ORT) ;
- Propose un plan d'intervention comportant huit actions décrites dans des fiches actions annexées à la convention représentant un coût subventionnable d'environ 35 millions d'euros.

Conformément aux instructions guidant la rédaction de l'avenant, la convention OPAH-RU 2021-2026 figure au plan d'action. Les partenaires financeurs, cosignataires de l'avenant, examineront chacun devant leurs instances de validation les conditions de leur soutien financier éventuel aux opérations.

Le projet d'avenant n'emporte aucun engagement financier supplémentaire pour GMVa. Le plan d'action pourra évoluer jusqu'en 2026 par voie d'avenant pour inscrire d'éventuelles actions complémentaires.

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214_DEL01-DE

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2023, il est proposé :

- *d'approuver l'avenant n°3 à la convention cadre dont le projet est joint en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à la convention cadre ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical stroke with a loop at the top and a horizontal stroke crossing it.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized loop that encircles the text.



AVENANT DE PROJET
A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE
OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE VANNES

ENTRE

- La Commune de Vannes représentée par son maire [XX] ;
- La Communauté Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVa) représentée par son président [XX].

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires» ;

d'une part,

ET

L'Etat représenté par le Préfet du département du Morbihan,

La Banque des Territoires représentée par [XX],

Le groupe Action Logement représenté par M. Jean-Yves CARILLET, Président du Comité Régional Action Logement Bretagne,

L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par [XX],

Le Conseil Régional de Bretagne, représenté par XX

L'Etablissement Public Foncier de Bretagne représenté par XX

ci-après, les « **Partenaires** financeurs»

d'autre part,



Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Vannes, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Vannes et de l'EPCI Golfe du Morbihan Vannes agglomération à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local, l'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Partenaire du programme ACV depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations). La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontés les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques. Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville. Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne. La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes. L'avenant couvre la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Article 2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La ville de Vannes s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

La direction de projet est assurée par :

Monsieur Laurent LANGUE – laurent.langue@mairie-vannes.fr

Direction de l'aménagement

Hôtel de Ville – Place Maurice Marchais – BP 509 – 56019 Vannes Cedex

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La ville de Vannes s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Vannes réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour a minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

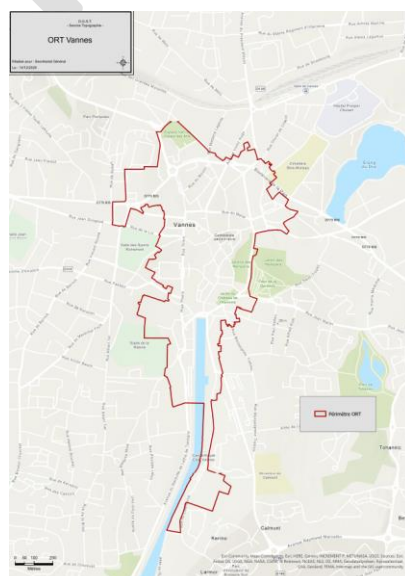
Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

i. Centre-ville

Le périmètre retenu en centre-ville pour l'avenant au programme ACV demeure inchangé par rapport à celui défini par l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019.



Pour mémoire, le périmètre retenu pour l'opération de revitalisation de territoire s'appuie sur des dispositifs réglementaires ayant fait l'objet de diagnostics, de consultations publiques et de décisions de la part des autorités publiques (délibérations municipales et arrêtés préfectoraux). Citons en particulier l'intégration dans le périmètre ACV :

- Du secteur patrimonial remarquable défini par arrêté préfectoral en juin 2018 ;
- Du périmètre du droit de préemption renforcé arrêté par délibération en octobre 2018 ;
- De secteurs de projets inscrits dans le plan local d'urbanisme (PLU) défini en juin 2017 (périmètre de projet dit de la rive gauche et opération d'aménagement programmée du boulevard de la Paix).

La stratégie vise à réaliser un « centre-ville augmenté » c'est-à-dire à améliorer les conditions de vie et d'attractivité du centre-ville historique tout en diffusant les qualités reconnues de ce dernier au-delà des remparts. Il s'agit ainsi, outre l'objectif d'amélioration du centre-ville historique :

- Au nord, de poursuivre la mutation du tissu urbain périphérique au boulevard de la Paix (programme Renaissance en cours de réalisation sur l'ancien site de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, projet de restructuration de l'ancienne cité administrative engagé par l'Etat dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, mutation à préparer du site de l'actuelle maison d'arrêt dans la perspective de la création d'un nouveau centre pénitentiaire dans le secteur du Chapeau Rouge à l'est de la commune). L'intervention publique majeure sera l'opération de pacification du boulevard qui permettra de recréer un trait d'union entre l'ensemble des sites en mutation ainsi qu'entre le pôle d'échanges multimodal (achevé en 2025) et le centre historique ;
- Au sud, d'engager le renouvellement urbain de la rive-gauche, autour d'un projet de grande promenade publique ponctuée d'équipements culturels, de loisirs et de locaux d'activités économiques. Les logements venant prendre place en arrière-plan, sur les hauteurs du coteau.

Les orientations stratégiques sont confirmées à savoir :

- Maintenir et favoriser l'installation d'habitants et de familles en centre-ville
- Maintenir un tissu commercial équilibré et conforter la présence d'activités économiques et d'emplois en centre-ville.
- Proposer une offre de mobilité répondant à la diversité des besoins des habitants et de la vie économique, touristique et commerciale.
- Préserver et valoriser le patrimoine historique et naturel facteur essentiel de bien-être en ville et d'attractivité du territoire.

Le périmètre retenu en 2019 est cohérent avec ces enjeux et orientations.

ii. Secteur situé en entrée de ville

A la suite de l'étude de faisabilité d'une ligne bus à haut niveau de service (BHNS) inscrite dans le plan d'actions ACV 2018-2022 et au vu des appels à projets initiés par l'Etat en matière de requalification des entrées de ville et de transformation des zones commerciales

périphériques, la ville et l'agglomération souhaitent engager une étude permettant de dessiner des perspectives en matière de requalification de l'entrée de ville ouest (avenue de la Marne). Ce secteur urbain constitue également une partie importante de la principale zone commerciale du territoire.

L'objectif est de définir et d'expérimenter une méthode de travail ainsi que des outils pour initier une transformation écologique de la ville.

Les enjeux globaux, que l'étude doit permettre de contextualiser, sont de plusieurs natures :

D'un point de vue environnemental : comment adapter les zones commerciales afin de limiter leur impact carbone (performance thermique des constructions, décarbonation de l'énergie, ...) et les nuisances induites par leurs modalités actuelles de conception et de fonctionnement (congestion automobile, bruits, pollution atmosphérique, îlot de chaleur, ...) ? Comment tirer parti de leur potentiel de densification (développement de la mixité fonctionnelle, potentiel d'installation de pôles de logistique urbaine bénéficiant de l'accessibilité du site) dans un contexte de zéro artificialisation nette ?

D'un point de vue commercial : comment réinventer les zones commerciales en complémentarité avec le centre-ville dans un contexte de modification des comportements d'achat (concurrence du e-commerce, parcellisation des zones de chalandise, vieillissement de la population et enjeu de renouvellement de la clientèle, développement des mobilités actives, ...) ? Comment faire évoluer ces zones au regard de l'importance prise par la notion d'expérience comme déterminant du déplacement et de l'acte d'achat dans les commerces physiques ?

D'un point de vue social : comment (re)créer une partie de ville à échelle humaine mixant et rapprochant les fonctions et diminuant les mobilités contraintes et carbonées ? Comment renouveler le site pour permettre d'aller au travail à pied ou à vélo, de marcher le long de rues bordées d'arbres et de façades attrayantes, de retrouver des espaces publics de qualité pour la détente, les loisirs et les services écosystémiques ?

Du point de vue de la mobilité et des transports : le secteur d'étude se situe entre la parking-relais ouest d'entrée d'agglomération et le centre-ville historique et la gare ferroviaire, tous deux à environ 2.5 km de distance. Comment rendre efficaces les alternatives à l'usage de la voiture particulière en particulier pour les déplacements domicile-travail (gare vers les zones d'emplois périphériques, P+R Ouest vers établissements scolaires et les emplois en centre-ville) ? Comment faciliter les déplacements actifs entre les zones résidentielles et la zone commerciale (sécurité, continuité, qualité paysagère, ...) qui plus est dans une perspective de développement d'une fonction résidentielle sur site ? Enfin, il s'agit d'étudier dans quelle mesure les caractéristiques du secteur (accessibilité routière, potentiel immobilier et foncier, proximité relative avec le centre-ville -2.5km-) peuvent s'inscrire dans une perspective d'organisation et d'optimisation de la logistique urbaine en particulier à destination du centre-ville.



Page 7 sur 25

Les financements et interventions mis en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Pour la commune de Vannes, le contenu de la convention OPAH-RU portant sur la période 2021-2026 constitue et précise le volet habitat de l'ORT.

L'OPAH-RU constitue un objet contractuel autonome et se poursuivra jusqu'à son échéance.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

6.1. Plan d'action global :

VANNES_ACTION CŒUR DE VILLE - AVENANT 2023-2026			
		MAITRE D'OUVRAGE	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE
	Pour mémoire : action participant à la mise en œuvre de la stratégie mais ne nécessitant pas la présentation d'une fiche action		PREVISIONNELLE
AXE 1 : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE			
1.1	Opah-ru 2021-2026	GMVA	14 300 733
1.2	Dispositif d'encadrement des meublés de tourisme	VILLE	pour mémoire
1.3	Abaissement du seuil d'application de la servitude de mixité sociale	VILLE	pour mémoire
Sous Total AXE 1			
AXE 2 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE			
2.1	Etude création pôle activités tertiaires rive gauche	VILLE	50 000
2.2	Maintien et renforcement mixité fonctionnelle et emplois en centre-ville -Modification du PLU	VILLE	pour mémoire
2.3	Etude pour la requalification de l'entrée de ville - zone commerciale ouest	VILLE	60 000
Sous Total AXE 2			
AXE 3 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS			
3.1	Enquête ménages-déplacements 2023-2024	GMVA	pour mémoire
3.2	Pacification rues Billault Chanoines	VILLE	695 000
Sous Total AXE 3			
AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE			
4.1	Etude adaptation au changement climatique - îlots de chaleur	VILLE	35 000
4.2	Musée des Beaux Arts	VILLE	18 300 000
4.3	Musée d'histoire et d'Archéologie	VILLE	1 700 000
Sous Total AXE 4			
AXE 5 : FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS			
5.1	Convention "territoire zéro-non recours"	VILLE	pour mémoire
Sous Total AXE 5			
CONDUITE DE PROJET			
6.1	Directeur de projet Action cœur de ville	VILLE	220 000
Sous Total CONDUITE DE PROJET			
TOTAL GENERAL			35 360 733

6.2. Calendrier général du projet

VANNES_ACTION CŒUR DE VILLE - AVENANT 2023-2026				
		MAITRE D'OUVRAGE	Calendrier prévisionnel	
	Pour mémoire : action participant à la mise en œuvre de la stratégie mais ne nécessitant pas la présentation d'une fiche action		Trimestre et année	Trimestre et année
AXE 1 : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE				
1.1	Opah-ru 2021-2026	GMVA	T2 2021	T2 2026
1.2	Dispositif d'encadrement des meublés de tourisme	VILLE	T2 2024	sans objet
1.3	Abaissement du seuil d'application de la servitude de mixité sociale	VILLE	T1 2024	sans objet
Sous Total AXE 1				
AXE 2 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE				
2.1	Etude création pôle activités tertiaires rive gauche	VILLE	T2 2024	T1 2025
2.2	Maintien et renforcement mixité fonctionnelle et emplois en centre-ville -Modification du PLU	VILLE	T1 2024	sans objet
2.3	Etude pour la requalification de l'entrée de ville - zone commerciale ouest	VILLE	T3 2024	T2 2025
Sous Total AXE 2				
AXE 3 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS				
3.1	Enquête ménages-déplacements 2023-2024	GMVA	T3 2023	T1 2024
3.2	Pacification rues Billault Chanoines	VILLE	T3 2023	T2 2024
Sous Total AXE 3				
AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE				
4.1	Etude adaptation au changement climatique - îlots de chaleur	VILLE	T2 2024	T1 2025
4.2	Musée des Beaux Arts	VILLE	T4 2023	T3 2026
4.3	Musée d'histoire et d'Archéologie	VILLE	T1 2026	T2 2027
Sous Total AXE 4				
AXE 5 : FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS				
5.1	Convention "territoire zéro-non recours"	VILLE	à préciser dans convention Etat-Ville	
Sous Total AXE 5				
CONDUITE DE PROJET				
6.1	Directeur de projet Action cœur de ville	VILLE	T12024	T42026
Sous Total CONDUITE DE PROJET				

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1. Calendrier

L'objectif est de partager les résultats de l'évaluation avec les partenaires lors d'un comité de projet à programmer en septembre 2026 afin de permettre à chaque organisme d'en tirer parti pour la fin de l'année (date d'échéance de l'avenant).

Compte-tenu de cet objectif, il est proposé que l'évaluation débute en septembre 2025 (premier cadrage interne) pour se dérouler de façon active et partenariale au cours du premier semestre 2026. Le calendrier pourrait être le suivant :

- Comité local : janvier 2026
 - o Objectifs : rappel du cadre de l'évaluation et installation d'un comité technique spécifique
- Comité technique : entre janvier et juin 2026 (2 ou 3 rencontres)
 - o Objectifs : examen des résultats intermédiaires proposés par l'équipe projet, discussion autour des indicateurs et des données (fiabilité, complément à apporter, collecte de données, ...), échanges sur l'analyse des données et sur les premières réponses évaluatives (intérêts et limites, biais, ...)

- Présentation de l'évaluation lors d'un comité local des partenaires en septembre 2026
 - o Echange et orientations pour la finalisation du rapport d'évaluation définitif.

7.2. Méthode

L'évaluation cherchera à analyser l'atteinte des objectifs fixés dans la convention de 2018 et repris ci-dessous pour mémoire.

L'évaluation s'effectuera par axe afin de disposer d'un point de vue sur l'impact du programme par grande thématique. Cette méthode d'évaluation paraît pertinente pour un projet qui cherche à avoir un impact territorial et qui par sa construction distingue clairement les thématiques d'action.

1. Maintenir et favoriser l'installation d'habitants et de familles en centre-ville

- 1.1. Lutter contre la vacance et l'habitat dégradé
- 1.2. Concilier renouvellement urbain, rénovation de l'habitat et création d'une offre répondant à la diversité des besoins et des capacités financières des individus et des ménages
- 1.3. Concilier densification urbaine, bien-être de la population (nature en ville, intimité, ...) et durabilité (biodiversité, économie des ressources, limitation des rejets, ...)

2. Maintenir un tissu commercial équilibré et conforter la présence d'activités économiques et d'emplois en centre-ville.

- 2.1. Maintenir des services et des emplois en centre-ville
- 2.2. Soutenir les initiatives favorisant l'émergence de filières innovantes

3. Proposer une offre de mobilité répondant à la diversité des besoins des habitants et de la vie économique, touristique et commerciale.

- 3.1. Concilier les besoins d'accessibilité au centre-ville et le développement des alternatives au « tout voiture »
- 3.2. Modérer la place de la voiture en centre-ville pour favoriser son attractivité (bien-être des résidents, mise en valeur du patrimoine)

4. Préserver et valoriser le patrimoine historique et naturel facteur essentiel de bien-être en ville et d'attractivité du territoire.

- 4.1. Concilier renouvellement urbain, attractivité touristique et préservation des trames vertes et bleues et des écosystèmes
- 4.2. Concilier les enjeux de préservation du patrimoine et d'évolution des usages

7.3. Objectifs et questions évaluatives

Les questions évaluatives se réfèrent donc aux enjeux et objectifs initiaux de la convention Action Cœur de Ville élaborée en 2018 :

- Dans quelle mesure la présence d'habitants et de familles a-t-elle été maintenue ou renforcée en centre-ville ? Quel a été l'apport de l'action publique dans cette évolution ?
- Quelle a été l'évolution de l'offre commerciale en centre-ville ? Cette offre répond-elle aux besoins des habitants permanents ? Quel a été l'apport de l'action publique dans cette évolution ?
- Comment a évolué la répartition modale des déplacements entre la voiture particulière, les mobilités actives et les transports en commun ? Quel a été l'apport de l'action publique dans cette évolution ?
- Dans quelle mesure les actions liées à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine ont-elles renforcé l'attractivité du centre-ville ? Certaines actions spécifiques pourront être analysées afin notamment d'examiner l'évolution de la fréquentation ou d'étudier la perception des usagers d'un site ou d'un équipement.

7.4. Indicateurs retenus

Les indicateurs proposés ici constituent une première base de travail élaborée à partir des données et états des lieux disponibles sur le territoire. Cette liste sera complétée et précisée ultérieurement.

- **Pour le volet Habitat :**
 - Indicateurs de bilan :
 - Nombre de logements privés rénovés (OPAH) – Coût moyen d'un logement rénové et part publique dans le financement
 - Nombre de logements vacants privés remis sur le marché (OPAH)
 - Nombre de logements autorisés et construits et répartition typologique (Ville)
 - Indicateurs d'impact :
 - Evolution du nombre de logements vacants et du taux de vacance (Insee et LOVAC)
 - Evolution du nombre et du taux de résidences principales (INSEE et DGFIP)
 - Evolution du nombre de ménages et du nombre d'habitants (INSEE)
 - Evolution de la structure de la population par âge et/ou par types de ménages (INSEE)
 - Evolution des prix et loyers par rapport à l'évolution du revenu des ménages
- **Pour l'aspect Commerce :**
 - Indicateurs de bilan :
 - Surface de plancher créée par destination et/ou sous-destination en distinguant les surfaces neuves et réhabilitées/transformées (changement de destination)

- Surface et nombre de locaux vacants remis sur le marché en distinguant les immeubles/locaux en friche (bien immobilier inutilisé dont l'état ne permet pas un réemploi sans travaux) et vacants (de plus d'1 an).
- Indicateurs d'impact :
 - Evolution du nombre de commerces (nombre d'établissements) et de leur répartition par surface et type d'offre
 - Evolution de la vacance commerciale en distinguant la vacance conjoncturelle et structurelle
 - Evolution de l'emploi salarié dans le secteur marchand dont le commerce de détail
 - Evolution de l'activité commerciale en centre-ville et comparaison avec les zones commerciales ouest et est (dépenses des ménages, emprise et évasion)
 - Evolution de la perception du centre-ville par les commerçants (enquête qualitative)
- **Pour l'aspect mobilité :**
 - Indicateurs de bilan :
 - Nombre de kilomètres linéaires d'aménagements dédiés au vélo et répartition par type d'aménagement (piste cyclable, bande cyclable, ...)
 - Nombre de kilomètres linéaires d'aménagements dédiés au transport en commun et répartition par type d'aménagement (site propre permanent, site propre axial en alternat, ...)
 - Pour les opérations de requalification de voirie, évolution du partage de la voirie à partir de l'évolution des profils en travers (espaces pour piétons, aménagements cyclables, chaussée, sites de transport en commun, stationnement, espaces végétalisés).
 - Evolution du nombre de places de stationnements et répartition par nature (sur voirie, en enclos, en ouvrage), par politique tarifaire (gratuit, payant), par type d'usagers ciblés (à destination des usagers-visiteurs, des actifs ou des résidents)
 - Indicateurs de résultat :
 - Evolution des parts modales des différents types de mobilité
 - Evolution du trafic (comptage piétons, cycles et véhicules particuliers, évolution de la fréquentation des transports en commun))
 - Evolution de la perception du centre-ville par les usagers (analyse des items liés à l'environnement urbain : cadre urbain, accessibilité, circulation, stationnement notamment)

Pour l'aspect patrimoine et attractivité :

- Indicateurs de bilan :
 - Nombre d'édifices patrimoniaux rénovés
 - Nombre d'espaces non bâtis patrimoniaux requalifiés
 - Nombre d'unités patrimoniales sans affectation (totalement ou largement vacante) qui ont trouvé une nouvelle fonction

- Surfaces désimperméabilisées ou renaturées d'au moins 500 m2 d'un seul tenant
- Indicateurs de résultat :
 - Evolution de la fréquentation des éléments patrimoniaux bâtis rénovés et/ou réoccupés lorsqu'ils sont ouverts au public
 - Evolution de la fréquentation piétonne aux abords des éléments patrimoniaux rénovés
 - Evolution de la perception du centre-ville par les usagers et les habitants (enquête qualitative)

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Vannes et l'EPCI s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A XXX, le XXX

Commune	EPCI	Etat
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>[signataire]</i> Maire	<i>[signataire]</i> Président de l'EPCI	<i>[signataire]</i> Préfet/Préfète
Banque des Territoires	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Action Logement
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>[signataire]</i> Directeur régional	<i>[signataire]</i> Préfet/Préfète	<i>Signataire</i>
Région Bretagne	Etablissement Public Foncier de Bretagne	
[Signature]	[Signature]	
<i>[signataire]</i> Président- Vice-Président(e)	<i>[signataire]</i> Directrice	

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

○ Actions livrées

ACTIONS LIVREES	MAITRE D'OUVRAGE	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE
AXE 1 : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE		
Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	GMVA	138 720
AXE 2 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE		
Confortement d'un dispositif local d'observation de la vitalité commerciale du centre-ville	Partenariale	10 000
Amélioration de la gestion du stationnement en faveur de l'activité économique et du commerce	VILLE	210 000
Création d'un poste de manager de centre-ville pendant 2 ans (janvier 2021 à décembre 2022)	VILLE	87 920
Solution e-commerce	Fédération	62 100
AXE 3 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS		
Etudes préalables axe "bus haut niveau de service" (BHNS) - tronçon Keranguen - Libération	GMVA	42 260
Etude diagnostique et proposition de scénarii pour l'amélioration des itinéraires cyclables	VILLE	24 250
AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE		
Rénovation de la passerelle CALMONT	VILLE	111 200
Chapelle Saint Yves - Travaux de confortement et de restauration	VILLE	8 411 818
Chapelle Saint Yves - Etude de programmation pour le définition de l'usage du site et des besoins d'aménagement intérieur	VILLE	en régie
Travaux : Amélioration lisibilité et accès au Jardin de Limur et Installation d'une aire de jeux	VILLE	113 542
Etude de diagnostic et de programmation du Musée des Beaux-Arts - La Cohue	VILLE	48 782
Etude de programmation et de scénographie du Centre Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) - Hôtel de Lit	VILLE	31 833
Marché de Conception- Réalisation pour la scénographie du Centre Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) -	VILLE	427 537
Création d'un poste d'animateur du patrimoine pour le projet CIAP - Obtention du Label Ville Art et Histoire	VILLE	202 000
Etude "SGREEN" (végétalisation, désimperméabilisation, renaturation des espaces publics)	CDC	41 952
OPERATIONS TRANSVERSALES		
Etude préalable juridique et foncière et de pré-programmation Ilot Petit-Fers	VILLE	66 205
Etude "Ville Intelligente"	CDC	22 800
Etude - Environnement - Economie d'énergie - Modernisation éclairage public	CDC	10 800
CONDUITE DE PROJET		
Directeur de projet Action cœur de ville	VILLE	284 150
TOTAL GENERAL		10 347 869

○ Actions en cours - financées

ACTIONS EN COURS FINANCEES	MAITRE D'OUVRAGE
AXE 3 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS	
Etude de diagnostic et de programmation circulation et espaces publics	VILLE
AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE	
Mise en valeur et confortement Bastion de Notre Dame	VILLE

○ Actions en cours

ACTIONS EN COURS	MAITRE D'OUVRAGE
AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE	
Jardin des douves -Confortement et rénovation des ouvrages d'art (240 ml le long de la Marle)	VILLE

○ Actions abandonnées

La prolongation de la campagne de ravalement de façades sur le secteur place du Poids Public, rue Noé et place de la Poissonnerie jusqu'en 2025 a conduit à différer l'étude du secteur.

La réflexion sur le jardin de Limur fera l'objet d'une étude dans un périmètre élargi afin d'examiner les possibilités de lien entre la place de la République, le jardin de Limur et le site de la Loi.

Des interventions (travaux) ont cependant eu lieu dans les deux secteurs concernés en accord avec l'architecte des bâtiments de France hors convention Action Cœur de Ville.

ACTIONS ABANDONNEES	MAITRE D'OUVRAGE
AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE	
AMO Etude de requalification des espaces publics secteur Poids public / Halle aux poissons / Rue Noé	VILLE
AMO programmation (architecte patrimoine) requalification du jardin de Limur - site classé	VILLE

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

- Sur la base des réalisations (un peu plus de 90% des actions ont été engagées et plus de 80% finalisées), il est possible d'apporter les éléments d'appréciation suivants :
- En matière d'habitat, le travail engagé dans le cadre de l'OPAH-RU est opérationnel et efficace en particulier dans la détection et le traitement des situations d'indécence ou d'indignité (sécurité, insalubrité). Cependant, malgré l'accompagnement technique et financier proposé (aides incitatives) des immeubles restent bloqués ce qui invite les partenaires à engager des procédures plus coercitives (police de l'habitat, opération de restauration immobilière).
- En matière d'activité et de commerce, la dynamique commerciale reste favorable avec des taux de vacance faibles. L'offre demeure diversifiée avec une présence de commerces alimentaires répondant aux besoins des habitants permanents. Après étude, la « touristification » de l'offre reste limitée. L'accessibilité du stationnement demeure une préoccupation pour les commerçants et les salariés du centre-ville.

- En matière de déplacement, les collectivités ont débuté des projets structurants visant à favoriser le report modal vers les transports en commun (résolution des points noirs par création de voies dédiées et organisation de priorité aux carrefours) et le cycle (création de pistes cycles, etc). La politique de stationnement a été revue afin de faciliter la rotation des véhicules aux abords du centre-ville. L'enquête ménage-déplacement diligentée fin 2023 permettra de mesurer les effets sur le report modal.
- En matière de patrimoine, plusieurs restaurations d'ampleur ont été achevées ou engagées (Chapelle Saint Yves, Hôtel de Limur, ...) et un principe de « renaturation » des espaces publics a été définie par la commune (requalification du mail de Rabine, désimperméabilisation de places, ...). Il s'agit pour chaque opération de penser restauration et usage, c'est-à-dire de s'interroger sur comment préserver l'élément patrimonial et lui donner ou redonner un nouvel usage en adéquation avec les besoins du territoire, les questions environnementales et les attentes de la population.

3. Actions accompagnées par la Banque des Territoires :

Au titre de la convention ACV :

- Etude pré-opérationnelle OPAH-RU et cofinancement du suivi-animation de l'OPAH-RU
- Etude déplacement
- Etude préalable aux économies d'énergie – Modernisation de l'éclairage public
- Financement de la modernisation de l'éclairage public –Intracting)
- Etude S'Green, nature en ville
- Etude Ville Intelligente

Au titre au soutien de projets participant à la dynamique territoriale :

- Financement du projet de restauration de l'Hôtel du Liziec
- Financement de la SEM Portuaire du Morbihan

4. Actions accompagnées par Action Logement :

- Financement de 36 logements sociaux au sein du projet Renaissance (Boulevard de la Paix)
- Financement de 17 logements sociaux au sein du projet Belvédère (rue Constant Reynier)
- Examen en cours pour le financement d'opérations au sein de l'OPAH-RU.

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

ACTION CŒUR DE VILLE »

Vannes 2023-2026

Titre de l'action	Etudes de faisabilité pour la création d'un pôle d'activités tertiaires rive gauche
Nature de l'action (étude ou action)	Etude
Axe(s)	Activités Reconversion d'immeubles en friche
Contexte et enjeux	Dans le cadre du projet d'aménagement de la rive-gauche de Vannes, les collectivités souhaitent développer un pôle d'activités tertiaires qui pourrait notamment s'appuyer sur les activités nautiques
Objectifs	- Conforter la présence d'activités et d'emplois en centre-ville - Faire preuve de sobriété : reconverter des bâtiments existants
Lien avec ACV 1	Continuité de l'objectif de maintenir des emplois en centre-ville.
Description de l'action	Deux types d'études préliminaires sont à mener : - Une étude de faisabilité du potentiel de transformation d'immeubles existant ciblés pour l'accueil des activités (missions de diagnostic, d'AVP sommaire et de coût prévisionnel) La maîtrise foncière du site et des immeubles est assurée (Ville de Vannes) - Une étude de faisabilité économique (état des lieux, étude de marché, définition d'un positionnement, programmation, montages juridiques, loyers cibles)
Maitre d'Ouvrage	Ville de Vannes
Pilote (Dir./service)	Direction de l'aménagement
Partenaires	GMVA, Région, Compagnie des Ports
Coût prévisionnel	40 000 € HT 48 000 € TTC
Financements prévisionnels	Cofinancement à préciser ultérieurement
Calendrier (au trimestre ou semestre)	Le schéma directeur de l'aménagement de la rive-gauche sera présenté au public en octobre 2023 Début semestre 2 2024 Rendu semestre 1 2025
Indicateurs de réalisation	Réalisation de l'étude et remise de livrables
Indicateurs de résultat	Lancement d'appels à projets / appels à manifestation d'intérêt pour la restructuration et/ou l'occupation des locaux

FICHE ACTION « ACTION CŒUR DE Vannes 2023-2026

Titre de l'action	Diagnostic de la sensibilité du centre-ville aux phénomènes urbains de surchauffe
Nature de l'action (étude ou action)	Etude
Axe(s)	<i>Espaces publics – Environnement</i>
Contexte et enjeux	Adaptation au changement climatique. Prévenir les phénomènes de surchauffe et en particulier les conséquences des épisodes caniculaires sur la santé des populations les plus fragiles en zone urbaine dense.
Objectifs de l'action	Cartographier les ilots de chaleur urbaine, définir des zones à enjeux (croisement ICU et présence de populations vulnérables), proposer un plan d'actions. Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique dans la fabrique de la ville (outils réglementaires et principes d'aménagement urbain)
Lien avec ACV 1	Le programme S'GREEN initié par la Banque des Territoires a incité la ville à re-végétaliser certains espaces (place de Bretagne, programme de végétalisation des cours d'écoles). Il s'agit de « monter en généralité » pour intégrer à la politique d'aménagement urbain les enjeux climatiques.
Description de l'action	Etude (la méthodologie sera à préciser par les prestataires : télédétection, mesures au sol, modélisation, mixte, ...)
Maitre d'Ouvrage	Ville de Vannes
Pilote (Dir./service)	Direction de l'aménagement
Partenaires	GMVA
Coût prévisionnel	35 000 HT 42 000 TTC
Financements prévisionnels	Cofinancement à préciser ultérieurement Banque des Territoires sous réserve de validation
Calendrier (au trimestre ou semestre)	Lancement 4 ^{ème} trimestre 2024 Rendu été 2025
Indicateurs de réalisation	Réalisation des livrables (carte IC, carte enjeux, plan d'actions)
Indicateurs de résultat	Intégration dans les documents de planification (PLU/PSMV) et dans les projets d'aménagement urbain des enjeux liés au réchauffement climatique

FICHE ACTION « ACTION CŒUR DE VILLE »

Vannes 2023-2026

Titre de l'action	Etude de programmation et de faisabilité pour la requalification d'une entrée de ville
Nature de l'action (étude ou action)	Action
Axe(s)	Activités – Zones commerciales
Contexte et enjeux	L'avenue de la Marne est une artère commerciale majeure de la ville et de l'agglomération vannetaise localisée en entrée de ville (accès direct à la RN 165) tout en ne se situant qu'à 1.5 km de l'hôtel de ville. Ses franges urbanisées présentent une grande hétérogénéité urbaine (reculs, hauteurs, formes bâties, organisation du stationnement) et une très faible qualité paysagère en raison en particulier de la présence de grandes zones de stationnement.
Objectifs de l'action	Définir une méthode de travail et des outils permettant d'initier la requalification d'une entrée de ville qui est également une zone commerciale Favoriser la diversification fonctionnelle du site et son amélioration paysagère en envisageant sa densification Faire preuve de sobriété foncière
Lien avec ACV 1	Etude de faisabilité d'une ligne BHNS a été réalisée dans le cadre d'ACV 1
Description de l'action	Diagnostic du site (urbain, foncier, ...) des contraintes et potentialités de mutation/densification Définition des fonctions et des formes urbaines envisageables et souhaitables Définition d'une méthode/feuille de route pour atteindre ces objectifs (outils réglementaires, conventionnels, budgétaires, ...)
Maitre d'Ouvrage	Ville de Vannes en lien avec GMVA
Pilote (Dir./service)	Direction de l'aménagement
Partenaires	GMVA, propriétaires fonciers
Coût prévisionnel	40 000 HT 48 000 TTC
Financements Prévisionnels	Cofinancement à préciser ultérieurement EPFB sous réserve de validation
Calendrier (au trimestre ou semestre)	Début semestre 1 2025 Rendu semestre 2 2025
Indicateurs de réalisation	Rendus des différentes phases (diagnostic, scénarios, feuille de route,)
Indicateurs de résultat	Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, OAP)

FICHE ACTION « ACTION CŒUR DE Vannes 2023-2026

Titre de l'action	Musée des beaux-arts, château de l'Hermine
Nature de l'action (étude ou action)	Action
Axe(s)	<i>Patrimoine – Attractivité du territoire</i>
Contexte et enjeux	Installé depuis 1982 dans l'ancienne Cohue, le musée des beaux-arts de la Ville de Vannes fait face depuis plusieurs années à des contraintes majeures en termes de visibilité du site, d'accessibilité des publics, de conservation et de présentation des œuvres. La rénovation du bâtiment actuel ne permet pas de résoudre ces dysfonctionnements. Après une étude de programmation, la ville, a décidé de déplacer les collections dans un site plus adapté : l'hôtel Lagorce (dit château de l'Hermine).
Objectifs de l'action	Réhabiliter et agrandir l'hôtel Lagorce – Château de l'Hermine pour accueillir le musée des beaux-arts.
Lien avec ACV 1	Etude de diagnostic et de programmation du musée des beaux-arts La Cohue réalisée dans le cadre d'ACV 1 a conduit au choix de déplacer le musée dans un autre immeuble patrimonial à rénover-agrandir.
Description de l'action	Réhabiliter et agrandir l'hôtel Lagorce – Château de l'Hermine pour accueillir le musée des beaux-arts. Le projet prévoit la réhabilitation de l'hôtel Lagorce et la création d'une extension sur 3 niveaux.
Maitre d'Ouvrage	Ville de Vannes
Pilote (Dir./service)	Direction de la culture
Partenaires	GMVA, propriétaires fonciers
Coût prévisionnel	HT 18 300 000 € TTC à préciser (taux de TVA variables selon nature des travaux)
Financements Prévisionnels	Cofinancement à préciser ultérieurement Banque des Territoires sous forme de prêts long terme sous réserve de validation
Calendrier (au trimestre ou semestre)	Etudes préalables - Fouilles archéologiques en cours Etudes de projet – en cours Travaux 2024-2027 Livraison 2027
Indicateurs de réalisation	Avancement des travaux – Ouverture au public
Indicateurs de résultat	Evolution de la fréquentation du musée – Enquête qualitative auprès du public et auprès des conservateurs des œuvres

FICHE ACTION « ACTION CŒUR DE VILLE »

Vannes 2023-2026

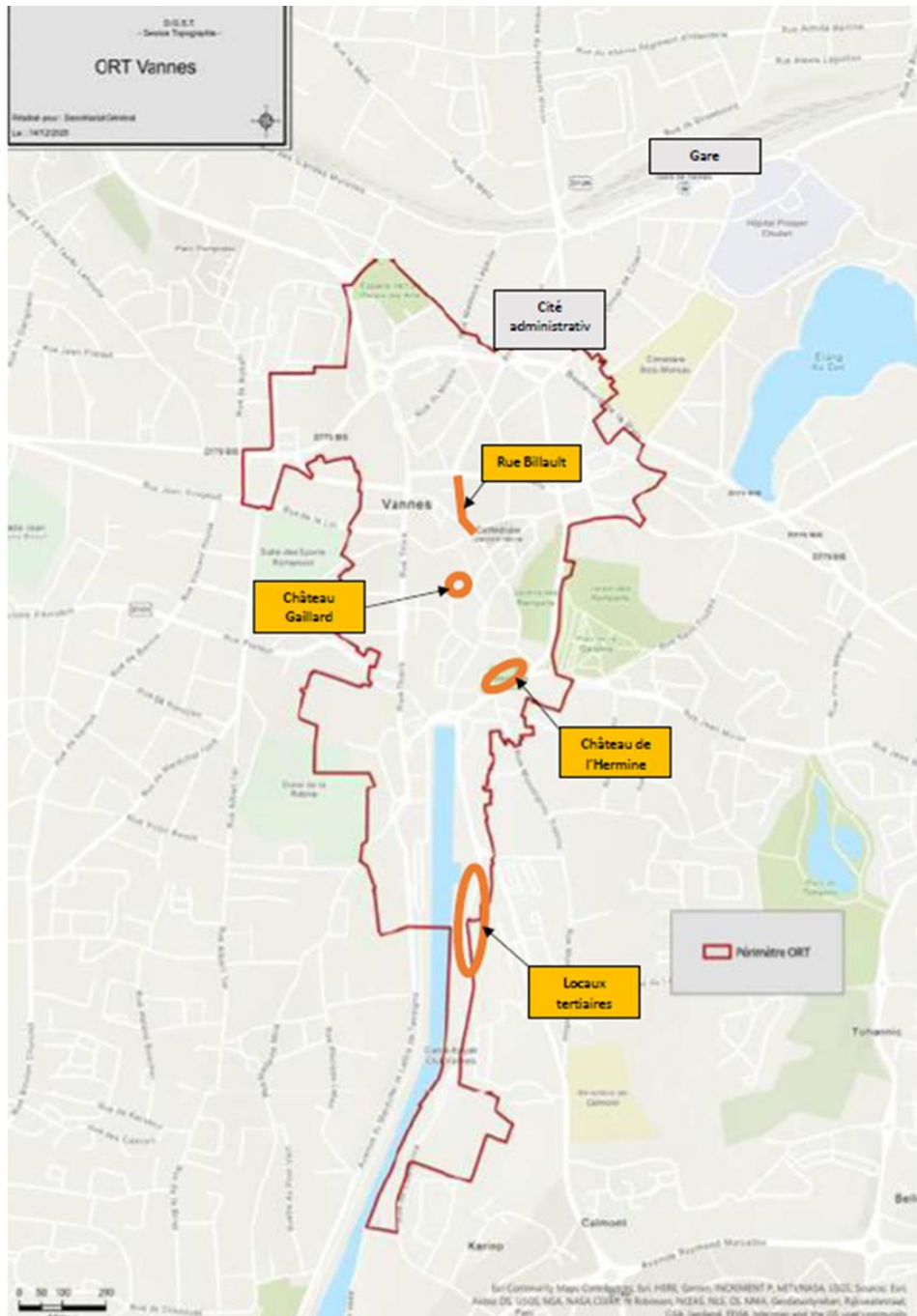
Titre de l'action	Restauration du musée d'histoire et d'archéologie – Château Gaillard
Nature de l'action (étude ou action)	Action
Axe(s)	<i>Patrimoine – Attractivité du territoire</i>
Contexte et enjeux	L'édifice, classé monument historique depuis 1913, constitue un élément majeur du patrimoine vannetais. Il est aujourd'hui propriété de la société Polymathique du Morbihan, la ville de Vannes exploitant un musée en son sein. La pérennité du patrimoine passera par une cession gracieuse de l'immeuble à la ville de Vannes qui en assurera la restauration et la mise en valeur
Objectifs de l'action	- Préserver durablement le patrimoine bâti (acquisition par la ville de l'immeuble et restauration) - Améliorer les conditions de préservation et de valorisation des collections
Lien ACV 1	
Description de l'action	- Acquisition de l'immeuble par la ville auprès de la société polymathique du Morbihan - Travaux d'amélioration de l'accessibilité du bâtiment (pose d'un ascenseur, ...) et création de locaux pour l'accueil des groupes (travail de médiation culturelle) - Traitement contre les insectes xylophages - Rénovation architecturale et aménagements muséographiques
Maitre d'Ouvrage	Ville de Vannes
Pilote (Dir./service)	Direction de la culture
Partenaires	Société polymathique du Morbihan Etat - DRAC
Coût prévisionnel	HT 1.7 M€ (en attente de consolidation du budget) TTC 2 M€
Financements prévisionnels	Cofinancement à préciser ultérieurement
Calendrier (au trimestre ou semestre)	Délibération du 06/02/2023 a acté les transferts fonciers nécessaires au projet Etudes préalables 2024 Etudes de projet 2025 Travaux 2026 - 2027 Livraison 2027
Indicateurs de réalisation	Avancement des travaux – Ouverture au public
Indicateurs de résultat	Evolution de la fréquentation du public – Enquête qualitative

FICHE ACTION « ACTION Vannes 2023-2026

Titre de l'action	Pacification de la rue Billault
Nature de l'action (étude ou action)	Action
Axe(s)	<i>Accessibilité – mobilité</i> <i>Patrimoine</i>
Contexte et enjeux	Le centre-ville présente encore de nombreuses rues aménagées pour la voiture aux dépens des mobilités actives. La ville poursuit sa politique de pacification en intervenant sur la rue Billault, voie de pénétration au nord du centre historique
Objectifs de l'action	Modérer la place de la voiture en centre-ville Libérer des emprises pour les mobilités actives et la vie locale Mettre en valeur le patrimoine (mise en œuvre de l'OAP n°1 du PSMV)
Description de l'action	Pacification – requalification de la rue Passage d'un profil à 1 voie de circulation + 2 bandes de stationnement longitudinal à 1 seule voie de circulation avec des trottoirs dissymétrique (2m et 5 m) Accessibilité PMR avec bordures réduites Réfection des revêtements selon les orientations du PSMV (pavés et dalles en granit) Pose de bornes escamotables pour contrôle d'accès
Maitre d'Ouvrage	Ville de Vannes
Pilote (Dir./service)	DGST
Partenaires	
Coût prévisionnel	HT 695 000 € TTC 834 000 €
Financements prévisionnels	CD56 : 182 000 € (acté)
Calendrier (au trimestre ou semestre)	Etudes préalables réalisées Etudes de projet réalisées – Avis DRAC favorable Travaux octobre 2023 Livraison Mars 2024
Indicateurs de réalisation	Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	Enquête qualitative usagers, commerçants, riverains

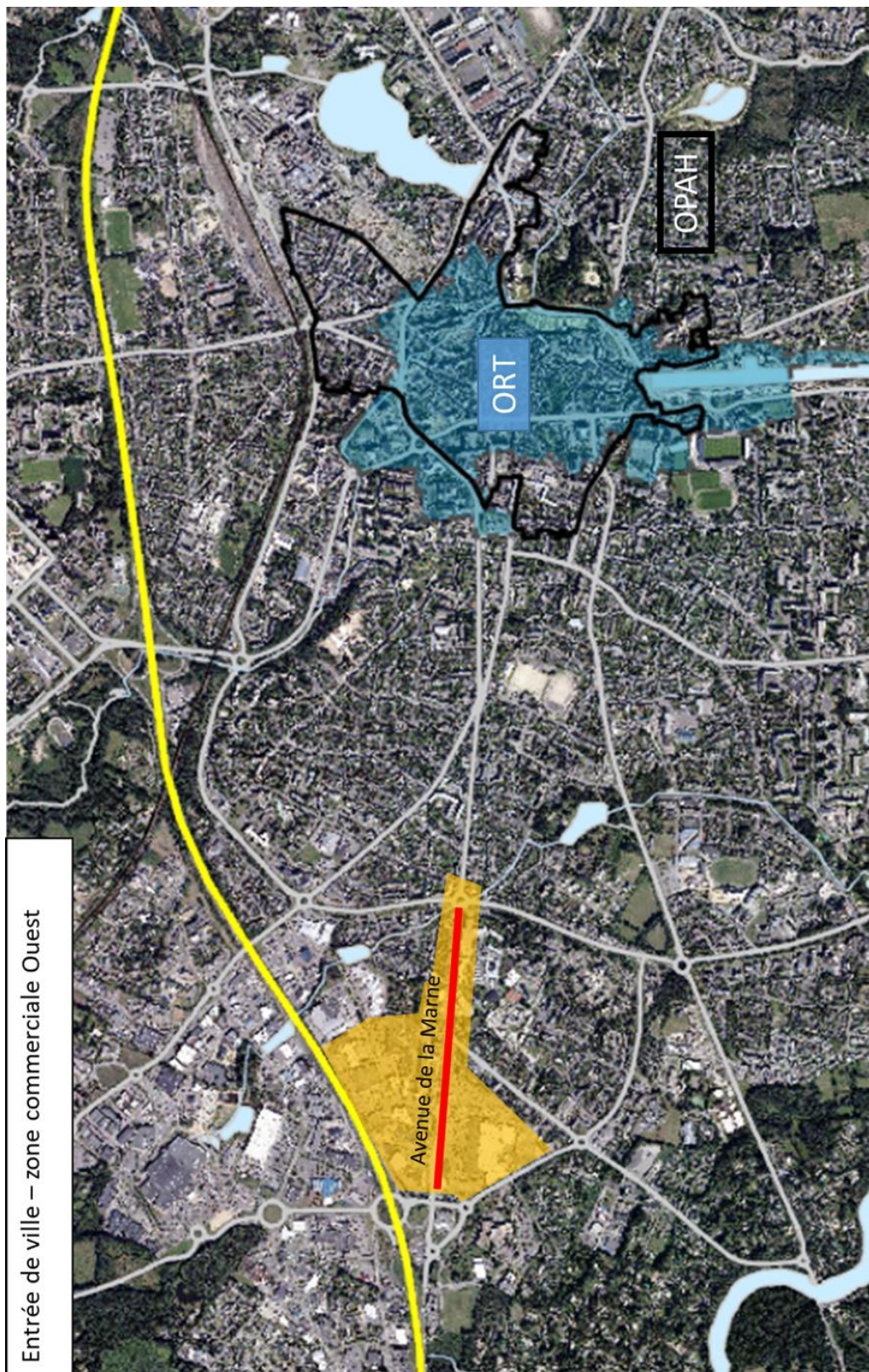
Mise en ligne le 20/12/2023

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention



Etude « entrée de ville –zone commerciale » ouest

Localisation et périmètre d'étude envisagé (aplats orange)



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivé à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELAN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10)

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN : Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20 : Maxime HUGUE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC : Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214_DEL02-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a vertical stroke, likely representing the name David ROBO.

-02-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

DIRECTION GENERALE SERVICE CONTRACTUALISATION - STRATEGIE TERRITORIALE

AVENANT CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Le Contrat de relance et de transition écologique Etat (CRTE) de GMVa a été signé par l'ensemble des parties (Préfet du Morbihan, Directeur de la Banque des territoires et Président de l'Agglomération), le 31 décembre 2021.

Issu d'un travail de recensement de projets auprès de l'ensemble des communes et de l'agglomération, et de priorisations thématiques s'appuyant sur le SCOT et le PCAET de l'agglomération, il proposait une organisation du document en 4 orientations et en 11 fiche action regroupant l'ensemble des thématiques d'investissement prioritaires au service du développement du territoire et de la transition écologique. L'inscription au CRTE des orientations et fiche action ont ici été pensées comme des bases d'intervention, notamment financières, pour l'Etat et ses différents organismes et comme des engagements d'investissements prioritaires pour les communes du territoire et l'agglomération.

Après 2 ans de mise en œuvre, et une mise à jour annuel de la liste des projets des communes et de l'Agglomération, différents manques et inadéquations en lien avec les réalités locales ont été constatées, amenant les comités de pilotages du 8 novembre 2022 puis du 27 juin 2023 à formaliser le souhait d'une mise à jour du document.

La proposition faite ce jour intègre ainsi les éléments suivants :

- 1- Intégration des problématiques suivantes, prioritaires pour le territoire et absents de la première version :
 - La création de logement pour les actifs ;
 - La gestion et la réduction des déchets ;
 - L'entretien et la construction des équipements sportifs ;
 - La renaturation, la désimperméabilisation et la biodiversité.
- 2- Structuration d'une orientation « accélération de la transition écologique » donnant de la visibilité à cette dynamique locale et regroupant des fiches actions anciennement réparties sur plusieurs orientations.

Ainsi, l'avenant du CRTE, présent en annexe, propose une nouvelle organisation structurée autour de 3 orientations et 12 fiches actions, rassemblant les priorités d'investissement des communes et de l'EPCI pour les années à venir.

Il est structuré comme suit :

Orientation 1 : Habiter le territoire et aménager économiquement et durablement nos centralités

- FA 1 : Centralité - requalification, dynamique de centre Bourg et de cœur de Ville ;
- FA 2 : Logements sociaux /renouvellement quartiers sociaux/ Accès au logement des jeunes actifs ;
- FA 3 : Requalification zones d'activités, recyclage foncier et dépollution sites ;
- FA 4: Saisonnalité.

Orientation 2 : Accompagner les évolutions démographiques par des services de proximité exemplaires et une offre de santé renforcée

- FA 5 : Maison de santé et offre de santé ;
- FA 6 : Emploi /Services de proximité : France service, solidarité, inclusion numérique, Gens du Voyage.

Orientation 3 : Accompagner la transition écologique du territoire

- FA 7 : Structurer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle ;
- FA 8 : Réduire, trier et valoriser les déchets du territoire ;
- FA 9 : Produire des énergies renouvelables adaptées aux besoins des territoires ;
- FA 10: Rénovations énergétiques services essentiels et équipements publics intermédiaires ;
- FA 11: Préservation de la ressource en eau et optimisation énergétique des équipements ;
- FA 12 : Renaturation, désimperméabilisation et action en faveur de la biodiversité.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 7 décembre 2023,

Il vous est proposé de :

- *de valider la proposition de priorisation thématique de l'avenant au contrat de relance et de transition écologique de GMVa ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant du contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX





CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Golfe du Morbihan Vannes agglomération

Avenant n°1

ENTRE

L'ÉTAT, représenté par M. Pascal BOLOT, préfet du Morbihan

Ci-après désigné par « l'État »

ET

Golfe du Morbihan Vannes agglomération, représenté par M. David ROBO, Président de l'agglomération

Ci-après désigné par « Golfe du Morbihan Vannes Agglomération »

ET

La Banque des territoires d'autre part représenté par M. BESSON, directeur territorial,

Ci-après désigné par « Banque des Territoires »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Suite à la signature du contrat de relance et de transition écologique de GMVA le 31 décembre 2021 et aux validations de proposition de modification en comité de pilotage des 8 novembre 2022 et 27 juin 2023, il est proposé d'acter les modifications du CRTE par avenant.

Modifications à apporter

Structurer une priorité 3 « transition écologique » :

- Centraliser les enjeux de mobilités sur une fiche action unique;
- Ajouter une fiche action concernant le tri, la réduction et la valorisation des déchets;
- Ajouter une fiche action concernant la production d'énergie renouvelable ;
- Ajouter une fiche action 12 « Renaturation, désimperméabilisation et action en faveur de la biodiversité»

Mise à jour de 3 fiches actions:

- FA1 « centralité et requalification des centres-bourgs » pour y intégrer les problématiques un volet mobilité douce, liaisons centre-bourg/hameaux, sécurisation

- FA2 « rénovation énergétique des logements sociaux » pour ~~aller au-delà la problématique~~ énergétique et intégrer les projets répondant aux problématiques actuels de logement des actifs à GMVA
- FA10 ajout des équipements sportifs de proximité en tant que projet éligible

Nouvelle structuration du CRTE de GMVA

1. Habiter le territoire et aménager économiquement et durablement nos centralités
 - Fiche action n°1 : Centralité – requalification, dynamique de centre Bourg et de cœur de Ville
 - Fiche action n°2 : Logements sociaux /renouvellement quartiers sociaux/Accès au logement des actifs
 - Fiche action n°3 : Requalification zones d’activités, recyclage foncier et dépollution sites
 - Fiche action n°4 : Saisonnalité
2. Accompagner les évolutions démographiques par des services de proximité exemplaires et une offre de santé renforcée
 - Fiche action n°5 : Maison de santé et offre de santé
 - Fiche action n°6 : Services de proximité : France service, solidarité, inclusion numérique, Gens du Voyage
3. Accompagner la transition écologique du territoire
 - Fiche action 7 : Structurer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle (ancienne FA 5 à 7)
 - Fiche action 8 : Réduire, trier et valoriser les déchets du territoire
 - Fiche action 9 : Produire des énergies renouvelables adaptées aux besoins des territoires
 - Fiche action n°10 : Rénovations énergétiques services essentiels et équipements publics intermédiaires
 - Fiche action n°11 : Préservation de la ressource en eau et optimisation énergétique des équipements
 - Fiche action n°12: Renaturation, désimperméabilisation et action en faveur de la biodiversité

Fait à Vannes, le

Le préfet

Préfecture du Morbihan

Le président

**Golfe du Morbihan Vannes
agglomération**

Le Directeur Territorial

Banque des Territoires

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches actions recensement 2023

Projet

Mise en ligne le 20/12/2023

Annexe 1 : Fiches actions – Contrat de relance et de transition écologique Golfe du Morbihan Vannes agglomération Avenant 2023

Liste des fiches actions :

Orientation n°1 : Habiter le Territoire et aménager durablement et économiquement nos centralités
Fiche action n°1 : Centralité – requalification, dynamique de centre Bourg et de cœur de Ville
Fiche action n°2 : Logements sociaux /renouvellement quartiers sociaux/Accès au logement des actifs
Fiche action n°3 : Requalification zones d’activités, recyclage foncier et dépollution sites
Fiche action n°4 : Saisonnalité
Orientation n°2 : Accompagner les évolutions démographiques par des services de proximité exemplaires et une offre de santé renforcée
Fiche action n°5 : Maison de santé et offre de santé
Fiche action n°6 : Services de proximité : France service, solidarité, inclusion numérique, équipements sportifs, enfance, restauration collective, Gens du Voyage
Orientation n°3 : Accompagner la transition écologique du territoire
Fiche action 7: Structuration d’une offre de mobilité alternative à la voiture
Fiche action 8: Réduire, trier et valoriser les déchets du territoire
Fiche action 9: Produire des énergies renouvelables adaptées aux besoins des territoires
Fiche action 10 : Rénovations énergétiques services essentiels et équipements publics intermédiaires
Fiche action n°11 : Préservation de la ressource en eau et optimisation énergétique des équipements
Fiche action n°12: Renaturation, désimperméabilisation et action en faveur de la biodiversité

Orientation n°1 : Habiter le Territoire et aménager durablement et économiquement nos centralités

Fiche action n°1 : Centralité – requalification, dynamique de centre Bourg et de cœur de Ville

Objectifs stratégiques

Objectif opérationnels SCOT

- 1.1 - Organiser et valoriser les complémentarités des 3 composantes principales de l'intercommunalité
- 1.2 - Assurer un développement équilibré modérant la consommation foncière
- 2.1 - Organiser la production de logements selon l'armature territoriale
- 2.2 - Diversifier l'offre de logements
- 2.3 - Mettre en œuvre un urbanisme durable

Objectifs opérationnels PCAET

- 1- Optimiser la gestion de l'énergie dans les opérations d'aménagement, intégrer les enjeux air énergie climat dans les documents d'urbanisme
- 2- Redonner place à la nature et à l'eau dans l'espace urbain
- 3- Prendre en compte la santé, en lien avec le changement climatique, dans les opérations d'aménagement

Objectifs PLH

- 1- Organiser la production neuve selon les équilibres territoriaux du SCOT
2. Réduire la consommation foncière et renforcer l'intensification urbaine
3. Poursuivre une politique foncière ambitieuse
4. Assurer une production locative sociale dynamique
6. Mobiliser et entretenir le parc ancien

Objectif schéma directeur des eaux pluviales en cours

Objectif Stratégie communautaire de développement économique, d'innovation et d'internationalisation en lien avec la convention cadre régionale SRDEII

Type de projets éligibles

- Etudes préalable qui participent à la rénovation urbaine : Plan de référence communal, études stratégiques de planification
- Projets localisés en centre-ville ou centre-bourg et dans les champs qui concourent à dynamiser un centre : habitat, espace public, commerce, animation, mobilités, culture, patrimoine, vie associative, sportive et enjeux de transitions numérique et environnementale.
 Le projet examiné ne porte pas uniquement sur l'acquisition foncière et/ou immobilière, la dépollution et/ou la déconstruction mais bien sur un projet d'investissement global défini de dynamisation de la centralité.
 Si la demande de subvention ne porte que sur les dépenses préalables (par ex., l'acquisition et la remise en état du terrain), une garantie sur la réalisation effective du projet sera alors demandée.
- Projets et études opérationnelles dans le cadre du dispositif Petites villes de demain
- Des projets d'aménagement à l'échelle d'un îlot ou d'un quartier, caractérisé par une vacance importante des terrains déjà bâtis
- Opérations de maintien dynamique commerciale dans les centres-bourgs

- Requalification d'espace public, réaménagement de places et sécurisation de voies dans un périmètre resserré à enjeux - Opérations d'aménagements actions cœur de ville Vannes - Programmation urbaine quartiers prioritaires de Vannes Kercado et Menimur
Type de bénéficiaires
<u>Maîtres d'ouvrages publics</u> : intercommunalités, communes, établissements publics, bailleurs sociaux, associations
Dépenses éligibles
• Etudes • Prestation externes • Acquisition • Honoraires • Travaux démolition / construction
Critères d'intervention prioritaire
• Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action • Les projets de réhabilitation de bâtiments vacants et les emprises foncières déjà artificialisées seront prioritaires • Le projet prévoit une gestion intégrée des eaux pluviales • Les projets présentant une démarche énergétique et climatique bas-carbone (intégration d'une consommation de chaleur d'origine renouvelable (chaudière bois, solaire thermique, ...) et/ou la production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) et/ou l'utilisation de matériaux biosourcés) seront prioritaires Pour les projets de réhabilitation : la définition du programme de travaux devra obligatoirement s'appuyer sur un audit énergétique • Le projet devra être concerté et permettre la participation des habitants / usagers • Le projet intègre les orientations de la Stratégie communautaire de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et notamment les orientations du dispositif Pass commerce • Le projet intègre les orientations et les objectifs de densités du programme local de l'habitat Golfe du Morbihan Vannes agglomération • Le projet intègre les orientations des études de planification du dispositif Petites villes de Demain- Action Cœur de Ville- pour les communes concernées
Poids financier prévisionnel total

22 communes portent un projet priorisé d'aménagement cœur de bourg/cœur de ville
Enveloppe prévisionnelle de plus de 40M€ prévisionnels répartis sur 47 projets

Modalités de financement

Enveloppe financière mobilisable:

- Dispositif Action Cœur de Ville
 - Banque des territoires
 - EPF
 - DSIL - DETR
 - Dispositif État Fonds vert (friche recyclage foncier) ou AAP ADEME sols pollués
 - Région Bretagne
 - CD 56 établissements pour les séniors, itinéraire cyclable, rénovation des logements insalubres, programme de solidarité territoriale, maison d'assistante maternelles, équipements sportif, socio-éducatifs et culturel, LLS public, ...)
 - ADEME Plan d'investissement d'avenir éco-conception
 - bailleurs sociaux
 - Morbihan Énergies
 - ANAH
 - Fondation de type fondation du Patrimoine
- Etc...

Accompagnement technique :

- ANCT (Dispositif Action Cœur de Ville, Petites villes de demain)
 - EPF
 - EPCI
 - BRUDED
 - Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- Etc..

Recensement 2023

ARRADON - Etude préalable Hent Bihan (futur quartier d'habitation)
ARRADON - Aménagement quartier du Moustoir (avec piste cyclable)
ARRADON - Aménagement rue Plessis d'Arradon (entrée de bourg)
ARZON - Maison de la mer port du Crouesty
BADEN - " Volet Aménagement urbain :
- Possible démolition –reconstruction en cœur de bourg envisagé en fonction des scenarios volet service à la population actés.
- Marchés à bon de commande existant sur la voirie mais plafonné
- Aménagement parkings centre-ville
ELVEN - Aménagement Ilot Rochefort
ELVEN - Réhabilitation de l'ancien secteur du centre des impôts
ELVEN - Aménagement de la place du lurin
GRAND CHAMP - CŒUR DE BOURG -Opération Koëdig SOGIMMO (rénovation urbaine : logement/commerce)
GRAND CHAMP - CŒUR DE BOURG -Parking public presbytère
GRAND CHAMP - CŒUR DE BOURG : Aménagement de la place saint Yves

GRAND CHAMP - CŒUR DE BOURG - ILOT VILLA GREGAM + ELARGISSEMENT DE LA RUE DU GENERAL DE GAULLE – ilot VILLA GREGAM
 GRAND CHAMP - L'AMENAGEMENT DU PARC TI KREIZ KER-parc urbain cœur de bourg
 GRAND CHAMP - CŒUR DE BOURG - OPERATION MALLE DES MALINS (rénovation urbaine + liaison)
 GRAND CHAMP - MAIRIE : REHABILITATION - EXTENSION
 ILE D'ARZ - Réhabilitation ancienne poste
 LARMOR BADEN - Construction d'un bâtiment multifonction sur l'emplacement de l'actuelle MAM
 LARMOR BADEN - Maison du port avec capitainerie, centre d'interprétation Gavrinis, école de voile
 Cataschool et restaurant
 LE TOUR DU PARC - Aménagement centre bourg
 LOCQUELTAS - rachat des 2 cellules commerciales à VGH
 LOCQUELTAS - réhabilitation du sous-sol de l'ancien couvent en salle de réunion (GAB 56)
 MEUCON - Commerce ancienne boucherie
 MEUCON - Aménagement du terrain dit de "Mathilde" : opération de construction de logement en centre-bourg (cf. projet "habiter l'anthropocène" GMVA)
 MEUCON - Réhabilitation maison Le Palud (commerce - logements ?) et opération de création de logement sur ce terrain
 MEUCON - Plan de référence 2024
 MEUCON - Aménagement du terrain dit de "Mathilde" : démolition désamiantage poulailler
 MONTERBLANC - Programme Cœur de Bourg
 MONTERBLANC - Rachat pour installation commerce
 PLESCOP - Aménagement urbain de la place Saint-Hamon
 PLOEREN - étude urbaine en vue d'établir un plan de référence pour le centre bourg
 SAINT ARMEL- Etude de dynamisation du centre bourg
 SAINT ARMEL - Acquisition de 2 maisons vacantes en centre bourg
 SAINT ARMEL - Aménagement qualitatif des espaces publics du centre bourg
 SAINT AVE - projet cœur de ville
 SAINT AVE - Aménagement urbain sur le site de l'ancien Netto (logements, services de santé, confortement déplacements doux)
 SAINT NOLFF - Plan de référence urbain
 SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - Projet CŒUR DE BOURG > Rénovation du centre-bourg
 SARZEAU - Cœur de Bourg : études et diverses opérations
 SURZUR - Acquisition démolition ilot poste
 THEIX-NOYALO - Requalification du centre ville: Aménagement de la rue de Vannes, de la rue des sports et place de la Chapelle
 THEIX-NOYALO - Requalification du centre ville: Parc urbain et parking relais Le Digabel
 TREFFLEAN - Aménagement Ilot central: agence postale, halle marché, salle polyvalente, parking
 VANNES - Ilot petit fer
 VANNES - Aménagement Rue Billault

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateur SCOT et PCAET

Evolution de la tâche urbaine

Densité de logements à l'hectare pour les nouvelles opérations

Consommation énergétique du territoire (déclinée par secteur : transport, résidentiel, etc.)

Indicateur SCOT

Part des équipements réalisés par densification

Indicateurs PLH

Production de logements part Cœur d'agglomération de Lanvaux et les îles

Part Production locative sociale

Densité logement/ha

Acquisitions en m2, par année, par zonage par commune.

Opérations et nombre de logements dont locatifs sociaux réalisés par ces acquisitions.

Nombre de logements locatifs sociaux réalisés par an, par financement et par commune.

Nombre de logements améliorés dans le cadre de l'OPAH-RU

Nombre de sortie de vacance dans le cadre de l'OPAH-RU

Nombre de logements conventionnés dans le cadre de l'OPAH-RU – Type et durée de conventionnement

Nombre de copropriétés améliorées dans le cadre de l'OPAH copropriétés et du POPAC

Indicateurs EMPLOIS/relance économique

Nombre d'emplois créés

Nombre d'entreprises créées

Orientation n°1 : Habiter le Territoire et aménager économiquement et durablement nos centralités

Fiche action n°2 : Logements sociaux /renouvellement quartiers sociaux/Accès au logement des actifs

Objectifs stratégiques

PCAET

Axe 2 : Améliorer la performance énergétique du bâti : Parc de logements

Action n°6 : PARTICIPER AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC SOCIAL

Action n°7 : PARTICIPATION AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE KERCADO

➔ Baisse des consommations de 325 GWh d'ici 2030 (équivalent à la rénovation de 2400 logements /an en 2030)

Les orientations du Programme Local de l'Habitat 2019-2024

1. Organiser la production neuve selon les équilibres territoriaux du SCOT
2. Réduire la consommation foncière et renforcer l'intensification urbaine
3. Poursuivre une politique foncière ambitieuse
4. Assurer une production locative sociale dynamique
5. Diversifier l'offre de logements, renforcer l'accession abordable pour l'accueil des actifs et des familles, intégrer la mutation de la production locative privée
6. Mobiliser et entretenir le parc ancien
7. Répondre aux besoins des publics spécifiques
8. Observer et évaluer la politique publique de l'habitat

Orientations démographiques du SCOT

- Maintenir et renouveler la capacité d'accueil du territoire
- Tendre vers l'équilibre des pyramides des âges entre les secteurs territoriaux
- Préserver la capacité de loger toutes les catégories de ménages et les actifs

Type de projets éligibles

- Études préalables qui participent à la rénovation urbaine
- Opérations de rénovation thermique et énergétique parc logements sociaux énergivore
- Opérations de démolition/reconstruction de logements sociaux en rénovation urbaine et en centre bourgs favorisant la mixité sociale
- Création de logements locatifs sociaux neufs en renouvellement urbain
- Création de petits logements locatifs notamment à destination des jeunes actifs
- Création de logements en bail réel solidaire
- Création d'espace de coliving

Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, bailleurs sociaux, ESH, OFS

Dépenses éligibles

- Etudes
- Prestation externes
- Acquisition
- Honoraires
- Travaux démolition / construction

Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action
- Les projets de réhabilitation de bâtiments vacants et les emprises foncières déjà artificialisées seront priorisés
- Le projet prévoit une gestion intégrée des eaux pluviales
- Les projets présentant une démarche énergétique et climatique bas-carbone (intégration d'une consommation de chaleur d'origine renouvelable (chaudière bois, solaire thermique, ...) et/ou la production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) et/ou l'utilisation de matériaux biosourcés) seront priorisés
- Le projet intègre les orientations et les objectifs de densités du programme local de l'habitat Golfe du Morbihan Vannes agglomération
- Le projet intègre les orientations des études de planification du dispositif Petites villes de Demain- Action Cœur de Ville- pour les communes concernées
- Pour les projets de réhabilitation : la définition du programme de travaux devra obligatoirement s'appuyer sur un audit énergétique
- Le projet devra être concerté et permettre la participation des habitants / usagers
- Le projet participe au logement des jeunes actifs du territoire

Poids financier prévisionnel total

26 opérations de création de logements sociaux ou abordables recensés
Enveloppe prévisionnelle de plus de 18 000 000€

Modalités de financement

Enveloppe financière mobilisable:

- ANCT Dispositif Action Cœur de Ville
- Banque des territoires
- DSIL/DETR
- Dispositif Etat Fonds vert (friche recyclage foncier et rénovation énergétique des bâtiments publics)
- Région Bretagne
- CD 56 rénovation des logements sociaux
- EPF
- bailleurs sociaux

Accompagnement technique :

- ANCT
- EPF
- CAUE
- ADEME notamment économie d'énergie – production d'énergie renouvelable

- EPCI
 Etc...

Recensement 2023

ELVEN - Aménagement secteur ancienne Maison de retraite
 GRAND CHAMP - BALCON GUENFROUT : TIERS LIEUX (réhabilitation friches médico-sociale) commerce.../ lieu de vie nouveau quartier jeunes
 GRAND CHAMP - VILLAGE DE TINY HOUSE : équipements commun (salle de vie, local vélos, buanderie collective...)
 ILE AUX MOINES - construction de logements communaux
 ILE D'ARZ - Rénovation de logements sociaux communaux
 ILE D'ARZ - Construction nouveaux logements en résidence principale en lien avec l'OFS de GMVA
 LA TRINITE SURZUR - Création logements communaux + espace d'accueil de professions libérales médicales
 LARMOR BADEN - Destruction ancienne école pour création de logements (par bailleur ou promoteurs) et réaménagement de l'entrée de bourg
 LE TOUR DU PARC - programme habitat avec bailleurs sociaux
 LOCQUeltas - acquisition foncière et démolition immobilière avant construction d'un ensemble mixte commerces (2) logements (12) : maîtrise d'ouvrage VGH
 PLAUDREN - Création du lotissement "La Vallée de l'Arz" - 1ère tranche de 20 lots
 PLAUDREN - Création du lotissement "La Vallée de l'Arz" - 2ème tranche de 20 lots
 PLOEREN - programme de logements sociaux -
 PLOUGOUMELLEN - Création d'un lotissement communal (accueil de professionnels de santé)
 SAINT AVE - ZAC DE BEAU SOLEIL programme logements ou parc urbain sur ancien site pollué
 SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - Réhabilitation salle municipale Kéruzen 3
 SARZEAU - Logements BRS Rue de Brénudel + école Penvins
 SARZEAU - Résidence Habitat-Jeunes
 SARZEAU - Aménagement espace central de St-Colombier
 SENE - Projet de construction de logements sur parcelle centre-bourg
 SURZUR - REHABILITATION DE FRICHES EN LOGEMENT SOCIAUX
 TREFFLEAN - Acquisition foncière et création logements sociaux (bailleurs) et commerces RDC
 VANNES - Rive gauche Rabine - projet logement/foncier
 VANNES - Travaux quartier Kercado. Opération de Renouvellement urbain
 GMVA - OFS - Projet Sarzeau rue Adrien Régent - 26 logements BRS
 GMVA - OFS - Projet Vannes square Morbihan logements 42 logements sociaux, BRS et coliving

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateur SCOT et PCAET

Densité de logements à l'hectare pour les nouvelles opérations
 Consommation énergétique du territoire (déclinée par secteur : transport, résidentiel, etc.)

Indicateur SCOT

Parc de logement locaux sociaux stock + évolution

Indicateurs PLH

Nombre de locatifs sociaux ayant bénéficié de travaux de rénovation énergétique dans le périmètre du Contrat de Ville.

Nombre de logements en accession aidé

Nombre de copropriétés soutenues et ayant réalisé des travaux dans le périmètre du Contrat de Ville.

Indicateurs EMPLOIS/relance économique

Nombre d'emplois créés

Nombre d'entreprises créées

Projet

Orientation n°1 : Habiter le Territoire et aménager durablement et économiquement nos centralités

Fiche action n°3 : Requalification zones d'activités, recyclage foncier et dépollution sites

Objectifs stratégiques

Objectif opérationnels SCOT

Axe 2 | Maintenir et développer les conditions de l'attractivité du territoire

ORIENTATION 9 Conforter l'attractivité économique au service de l'équilibre du territoire

Développer l'économie productive

Développer les fonctions tertiaires et supérieures du cœur d'agglomération

Optimiser le foncier économique des ZAE

Densification et optimisation du foncier économique

Objectif Stratégie communautaire de développement économique, d'innovation et d'internationalisation en lien avec la convention cadre régionale SRDEII

Type de projets éligibles

- Etudes de faisabilité, études stratégiques
- Requalification, mises aux normes zones d'activités, densification
- Requalification, démolition, dépollution de friches économiques ayant une vocation future d'accueil d'activités artisanales, industrielles, tertiaires et commerciales
- Requalification, démolition, dépollution de friches agricoles
- Développement de lieux d'accueil innovants permettant l'accompagnement des entreprises aux différents stades de leur développement : espace de co-working, de télétravail, incubateur, pépinière, etc.
- Projets de production d'énergies renouvelables en zones d'activités : réseau de chaleur, centrales PV, etc.
- Réduction de l'impact écologique des projets d'aménagement : mise en valeur de systèmes écologiques, renaturation, restauration de linéaires bocagers, etc.
- Programmes d'animation en zones d'activités (déchets, énergies, emploi, etc.)

Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, entreprises, associations, SPL, syndicats

Dépenses éligibles

- Etudes
- Prestation externes
- Acquisition
- Honoraires
- Travaux démolition

- Travaux de construction
- Frais d'équipements : matériels et logiciels informatiques, aménagement intérieur, supports pédagogiques, petits matériels

Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action
- Les projets de réhabilitation de bâtiments vacants et les emprises foncières déjà artificialisées seront priorisés
- Le projet prévoit une gestion intégrée des eaux pluviales
- Les projets présentant une démarche énergétique et climatique bas-carbone (intégration d'une consommation de chaleur d'origine renouvelable (chaudière bois, solaire thermique, ...) et/ou la production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) et/ou l'utilisation de matériaux biosourcés) seront priorisés
- Le projet intègre les orientations de la Stratégie communautaire de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de Golfe du Morbihan vannes agglomération

Poids financier prévisionnel total

5 projets recensés

Modalités de financement

DRAAF –dispositif PAT

Enveloppe financière mobilisable:

- AAP ADEME sols pollués
- Banque des territoires
- DSIL/DETR
- Dispositif Etat F Fonds vert (friche recyclage foncier) et AAP ADEME Sols pollués
- Région Bretagne

Accompagnement technique :

- Démarche Morbihan Acti Parc
 - Dispositif Petites villes de demain
- Etc...

Recensement 2023

MEUCON - Projet de cultures maraichères sur des parcelles agricoles d'environ 11 ha actuellement en friche

THEIX-NOYALO - Requalification de la friche industrielle de l'usine de Liants à ATLANTHEIX

VANNES - Hangar culturel

GMVA – appel à projet territoire d'industrie

GMVA – étude ZAE

Indicateurs d'évaluation proposés
Indicateur SCOT Part des équipements réalisés par densification
Indicateurs EMPLOIS/relance économique
Nombre d'emplois créés Nombre d'entreprises créées

Projet

Orientation n°1 : Habiter le Territoire et aménager durablement et économiquement nos centralités

Fiche action n°4 : Saisonnalité

Objectifs stratégiques

Objectif opérationnels SCOT

- 1.1 - Organiser et valoriser les complémentarités des 3 composantes principales de l'intercommunalité
- 1.2 - Assurer un développement équilibré modérant la consommation foncière
- 2.1 - Organiser la production de logements selon l'armature territoriale
- 2.2 - Diversifier l'offre de logements
- 2.3 - Mettre en œuvre un urbanisme durable

Objectifs PLH

7. Répondre aux besoins des publics spécifiques

Action 7.3 : Organiser une réponse aux besoins en logement des saisonniers

Objectif Stratégie communautaire de développement économique, d'innovation et d'internationalisation en lien avec la convention cadre régionale SRDEII

Type de projets éligibles

- Etudes de faisabilité et études stratégiques
- Offre de services en lien avec la saisonnalité de l'emploi et les horaires atypiques
- Mise en place de navette en transports collectifs ou de transport à la demande encadré
- Création de foyers saisonniers/auberges de jeunesse destination des jeunes travailleurs et saisonniers
- Développement de résidences intergénérationnelles
- Opérations de rénovation thermique et énergétique des logements de travailleurs saisonniers
- Création d'offre de logements innovantes dédiée aux travailleurs saisonniers

Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, établissements publics, bailleurs sociaux, associations

Dépenses éligibles

- Etudes
- Prestation externes
- Acquisition d'outils
- Acquisition
- Honoraires

• Travaux démolition / construction/aménagement
Critères d'intervention prioritaire
• Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action • Les projets de réhabilitation de bâtiments vacants et les emprises foncières déjà artificialisées seront priorités • Le projet prévoit une gestion intégrée des eaux pluviales • Les projets présentant une démarche énergétique et climatique bas-carbone (intégration d'une consommation de chaleur d'origine renouvelable (chaudière bois, solaire thermique, ...) et/ou la production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) et/ou l'utilisation de matériaux biosourcés) seront priorités Pour les projets de réhabilitation : la définition du programme de travaux devra obligatoirement s'appuyer sur un audit énergétique • Le projet devra être concerté et permettre la participation des habitants / usagers • Le projet intègre les orientations de la Stratégie communautaire de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de Golfe du Morbihan vannes agglomération et les orientations de l'étude sur la problématique de l'accueil des saisonniers réalisée par Golfe du Morbihan Vannes agglomération
Poids financier prévisionnel total
11 projets recensés
700 000€ d'investissements prévisionnels
Modalités de financement
Enveloppe financière mobilisable: Banque des territoires DSIL/DETR Dispositif Etat Fonds vert (friche recyclage foncier et rénovation énergétique des bâtiments publics) - EPCI Accompagnement technique : - EPCI - clubs d'entreprise - CROUS Etc...
Recensement 2023
ARRADON - Travaux camping ARZON - Rénovation créée et requalification espace portuaire ILE AUX MOINES - Rénovation de bâti existant pour hébergement saisonnier ILE D'ARZ Camping - Rénovation LA TRINITE SURZUR - Création terrain camping et aire camping car

LE TOUR DU PARC - aire de camping car
 PLAUDREN Aménagement d'une aire de camping car
 SAINT ARMEL - Achat et implantation sur des terrains communaux de tiny-houses destinées au logement des actifs saisonniers
 SAINT NOLFF - Réalisation Aire de camping-car
 SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - Réalisation d'un parking-relais
 SARZEAU - Aire camping-cars Roaliguen

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateur SCOT /PCAET

Densité de logements à l'hectare pour les nouvelles opérations

Nombre de logement + évolution

Indicateur PLH

Nombre de logements mobilisés et localisation dans le parc locatif social

Indicateurs EMPLOIS/relance économique

Nombre d'emplois créés

Nombre d'entreprises créées

Orientation n°2 : Accompagner les évolutions démographiques par des services de proximité exemplaires et une offre de santé renforcée

Fiche action n°5 : Maison de santé et offre de santé

Objectifs stratégiques

Objectif opérationnels SCOT

- 1.1 - Organiser et valoriser les complémentarités des 3 composantes principales de l'intercommunalité
- 1.2 - Assurer un développement équilibré modérant la consommation foncière
- 2.3 - Mettre en œuvre un urbanisme durable

Objectifs opérationnels PCAET

- 1- Optimiser la gestion de l'énergie dans les opérations d'aménagement, intégrer les enjeux air énergie climat dans les documents d'urbanisme
- 2- Redonner place à la nature et à l'eau dans l'espace urbain
- 3- Prendre en compte la santé, en lien avec le changement climatique, dans les opérations d'aménagement

Type de projets éligibles

- Création de maisons de santé
- Création de centres de santé
- Etudes stratégiques

Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes

Dépenses éligibles

- Études préalables
- Frais d'acquisition
- Travaux de démolition / reconstruction
- Travaux de rénovation d'un bâtiment existant
- Travaux de construction neuve

Critères d'intervention prioritaire

- Le projet s'intègre au projet de territoire
- Le projet prévoit une gestion intégrée des eaux pluviales
- Les projets de réhabilitation de bâtiments vacants et les emprises foncières déjà artificialisées seront prioritaires
- Le projet devra être proportionné aux capacités actuelles et futures d'approvisionnement et de traitement des eaux du territoire concerné.
- Le projet présente une démarche énergétique et climatique bas-carbone (intégration d'une consommation de chaleur d'origine renouvelable (chaudière bois, solaire thermique, ...) et/ou la production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) et/ou l'utilisation de matériaux biosourcés)
Pour les projets de réhabilitation : un gain minimum de 40%

Création de Maison de santé pluriprofessionnelle

- La maison de santé se situe dans un territoire présentant une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès

aux soins (zone d'intervention prioritaire, zone d'accompagnement régional et zone d'accompagnement complémentaire du zonage médecin en vigueur arrêté par l'ARS) - Un projet de santé a été élaboré par les professionnel-le-s de santé et approuvé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) - Le porteur est une personne morale publique Centre de santé - Le centre de santé se situe dans un territoire présentant une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins (zone d'intervention prioritaire, zone d'accompagnement régional et zone d'accompagnement complémentaire du zonage médecin en vigueur arrêté par l'ARS) - Atteste de la tentative de déploiement préalable sur le territoire des mesures incitatives existantes pour l'installation de médecins généralistes (projets d'exercice coordonné, maisons de santé, développement de la maîtrise de stage...) et de leur non-aboutissement ; - Permet l'activité d'au moins 2 médecins pour assurer la continuité des soins
Poids financier prévisionnel total
6 projets recensés Des investissements prévisionnels de près de 4 000 000€
Modalités de financement
Enveloppe financière mobilisable: Dispositif ARS - Accompagnement contrat local santé DSIL/DETR CD 56 Région Bretagne investisseurs privés Accompagnement technique : EPF
Recensement 2023
LARMOR BADEN - Construction d'une maison médicale + logements médecins + logements sociaux avec BSH MEUCON - Maison médicale MONTERBLANC - Maison médicale PLAUDREN - Création d'une maison médicale : deux cabinets de médecins généralistes, un dentaire, un d'infirmiers, un d'orthophoniste et un de sage-femme SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - Acquisition de locaux dédiés aux professionnels de santé SARZEAU - pôle sante
Indicateurs d'évaluation proposés
Km parcouru pour offre de soin de première nécessité
Indicateurs EMPLOIS/relance économique
Nombre d'emplois créés Nombre d'entreprises créées

Orientation n°2 : Accompagner les évolutions démographiques par des services de proximité exemplaires et une offre de santé renforcée

Fiche action n°6 : Services de proximité : France service, solidarité, inclusion numérique, Gens du Voyage, équipements sportifs

Objectifs stratégiques

Objectif opérationnels SCOT

- 1.1 - Organiser et valoriser les complémentarités des 3 composantes principales de l'intercommunalité
- 1.2 - Assurer un développement équilibré modérant la consommation foncière
- 2.3 - Mettre en œuvre un urbanisme durable

Objectifs opérationnels PCAET

- 1- Optimiser la gestion de l'énergie dans les opérations d'aménagement, intégrer les enjeux air énergie climat dans les documents d'urbanisme
- 2- Redonner place à la nature et à l'eau dans l'espace urbain
- 3- Prendre en compte la santé, en lien avec le changement climatique, dans les opérations d'aménagement

Type de projets éligibles

- Offre de service mobilité –emploi
- Offre de services répondant aux besoins de publics cibles : personnes dépendantes, jeunes et demandeurs d'emplois, familles monoparentales :
- Création de services itinérants
- Offre de services favorisant l'administration, l'apprentissage, la culture, la santé en ligne
- Projets d'investissements expérimentaux en lien avec l'économie sociale et solidaire
- Travaux France service
- Rénovation, extension et construction épiceries solidaires
- Etudes stratégiques
- Aménagement lieux à usages numériques
- Requalification, aménagement, création aires gens du voyage, terrains familiaux
- Projets inscrits dans le contrat de ville
- Equipements sportifs de proximité

Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, associations,

Dépenses éligibles

- Études préalables
- Frais d'acquisition
- Travaux de démolition / reconstruction
- Travaux de rénovation d'un bâtiment existant
- Travaux de construction neuve

- Véhicules...

Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action
- Le projet intègre les orientations de la Stratégie communautaire de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
- Le projet intègre les orientations du Schéma départemental des Gens du Voyage
- Le projet justifie d'un manque dans le maillage territorial actuel

Création d'espace France services

- Le projet répond aux critères du label France services et s'intègre au maillage développé par Golfe du Morbihan Vannes agglomération
- Le projet répond aux orientations du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Poids financier prévisionnel total

124 projets recensés-
Investissement prévisionnel de plus de 136 000 000€

Modalités de financement

DSIL
DETR
ARS
Dispositif Accompagnement national France services
Dispositif Contrat de ville

Recensement 2023

ARRADON - Rénovation gymnase HLR (réfection des sols, menuiseries, régulation, relamping,...)
ARRADON - espace récréatif avec City Stade couvert secteur de la brèche dans les lotissements
ARRADON - Maison des associations
ARZON - Requalification multiaccueil rue de la Poste
ARZON - Construction d'un centre de loisirs
BADEN - Construction salle multifonction : Vocation équipement sportif
BADEN - Création d'une MAM dans programmation de logements
BRANDIVY - Construction MAM Korrigans
BRANDIVY - Espace multifonctions (salle polyvalente + couverture jeux de boules et +)
BRANDIVY - salle associative (maison de Victor Le Brec?)
BRANDIVY - Agrandissement de la cour d'école
BRANDIVY - Création d'un restaurant scolaire en extension de l'école
BRANDIVY - Création de vestiaire pour la pratique du football féminin + city stade dont le sol est à refaire

ELVEN - Réhabilitation du complexe Roger Michel
 ELVEN - Ancienne école démolition pour Maison des associations
 ELVEN - Création d'une salle culturelle
 ELVEN - vestiaires de rugby
 GMVA - Resto du cœur
 GMVA - AMENAGEMENT DE BASE DE LOISIRS - étang de la forêt Brandivy
 GMVA – centre de secours Ploeren
 GRAND CHAMP - RESTAURANT SCOLAIRE : Cuisine Centrale
 GRAND CHAMP - MEDIATHEQUE
 GRAND CHAMP - CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE TENNIS
 ILE AUX MOINES - Les salles du Prado – salle omnisport
 ILE AUX MOINES - Création d'un lieu de convivialité sur le site mégalithique de Kergonan – acquisition du local Aloa
 ILE D'ARZ - Solution garde petite enfance
 ILE D'ARZ - Aire de jeux
 LA TRINITE SURZUR - Construction ALSH
 LA TRINITE SURZUR - Réfection BMX
 LA TRINITE SURZUR - Aménagement base de loisir : terrain de boule, parcours sportif
 LA TRINITE SURZUR LAUZACH ? - Extension salle culturelle Le Cube
 LARMOR BADEN - Création pôle sportif : Démolition ancien bâtiment tennis et construction bureau club tennis + salle sportive (yoga, gym pour assos) + création city stade/park
 LE BONO - Pôle enfance jeunesse
 LE BONO - Parcours santé - phase 3
 LE TOUR DU PARC - médiathèque
 LE TOUR DU PARC - construction d'une salle de sport
 LOCMARIA GRAND CHAMP - Construction complexe sportif
 LOCMARIA GRAND CHAMP - Construction salle polyvalente-restaurant scolaire
 LOCMARIA GRAND CHAMP - Aménagement des abords du complexe sportif et cheminements doux d'accès au complexe
 LOCMARIA GRAND CHAMP - Création terrain de football, piste BMX et pump track
 LOCMARIA GRAND CHAMP - Rénovation médiathèque
 LOCMARIA GRAND CHAMP - Création d'une piste de BMX
 LOCMARIA GRAND CHAMP - Construction d'un terrain de football synthétique
 LOCQUeltas - construction de nouveaux vestiaires de foot
 LOCQUeltas - transfert de la médiathèque dans les anciens locaux de la cantine
 MEUCON - Salle d'activité- salle polyvalente - extension envisagée
 MEUCON - écoles
 MEUCON - Prise en compte du manque de places "Petite enfance" par - la création et/ou l'accompagnement à la création d'une structure
 MONTERBLANC - Maison des associations (et épicerie solidaire?)
 MONTERBLANC - Cantine scolaire extension pour cuisine sur place
 MONTERBLANC - Réhabilitation de l'ancienne école maternelle pour y installer une micro-crèche et des salles pour l'ALSH
 MONTERBLANC - Travaux à la mairie (passage à + 3 500 hab) et salle des fêtes phase 2: des travaux d'accessibilité des sanitaires, d'embellissement intérieur et d'équipement informatique.
 MONTERBLANC - Pump track
 PLAUDREN - Construction d'une école maternelle et élémentaire
 PLAUDREN - Rénovation de l'école publique actuelle ou vente (démarche de concertation citoyenne en cours)
 PLAUDREN - Rénovation restaurant scolaire
 PLESCOP - Espace culturel
 PLESCOP - salle de sport raquette
 PLESCOP - Rénovation construction restaurant scolaire
 PLESCOP - lieu de convivialité au sein de la ZAC
 PLESCOP - Equipement petite-enfance dans le cadre de l'opération Saint-Hamon
 PLESCOP - Rénovation énergétique patrimoine sportif communal
 PLESCOP - Réalisation d'un pumptrack
 PLOEREN - Extensions du restaurant scolaire
 PLOEREN - réaménagement du TRISKELL - pôle culturel
 PLOEREN - école publique - aménagement de la cour
 PLOEREN - restructuration de la salle de sport - SPI

PLOEREN - agrandissement de la salle du Raquer
 PLOUGOUMELLEN - Construction restaurant scolaire et ALSH. Bâtiment BEPOS
 PLOUGOUMELLEN - Maison du 6 : transformation à destination des associations
 PLOUGOUMELLEN - Réhabilitation de la bibliothèque
 SAINT AVE - Pole sportif phase 1 -équipements de plein air
 SAINT AVE - Pole sportif phase 2 - salles de sport
 SAINT AVE - Rénovation d'un bâtiment communal pour accueillir des activités culturelles et/ou associatives et/ou périscolaire
 SAINT AVE - Extension école Anita Conti et restaurant scolaire AC
 SAINT AVE - Création bâtiment périscolaire et maison des habitants
 SAINT AVE - Rénovation salle multisport Jo Le Drévo
 SAINT NOLFF - Maison de l'enfance : Rénovation extension de la maison de l'enfance (restaurant scolaire + ALSH + halte-garderie)
 SAINT NOLFF - Installation de jeux inclusifs accessibles aux PMR
 SAINT NOLFF - Réalisation d'un nouveau restaurant scolaire
 SAINT NOLFF - Equipement multisports
 SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - Création du city stade sur les actuels terrain de tennis
 SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - construction d'une salle de sport en entrée de bourg
 SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - Extension restaurant scolaire
 SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - Réhabilitation salle municipale Kéruzen 2
 SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - Rénovation espace multifonctionnel rue St-Goustan
 SARZEAU - Etages Rhuy's Info Services
 SARZEAU - Aménagement de la MAM (Maison des Assistantes Maternelles)
 SARZEAU - City-stade
 SARZEAU - Petite enfance et restauration scolaire
 SARZEAU - Maison des Associations (bât. Hiebst)
 SENE - Parcours sportif Poulfanc
 SENE - Maison des habitants
 SENE - Transformation d'un terrain de sport stabilisé en terrain synthétique
 SENE - lancement d'une étude sur les terrains sportifs de la collectivité
 SENE - Rénovation de cours extérieurs de tennis et Création d'un padel tennis
 SENE - Aménagement des espaces extérieurs du complexe sportif Le Derff
 SENE - Création d'une école d'arts et de musique
 SENE - Création d'une nouvelle structure de crèche
 SULNIAC - Accueil petite enfance
 SURZUR - CONSTRUCTION MAISON DE LA PETITE ENFANCE
 SURZUR - REALISATION PREAU COUR RESTAURANT SCOLAIRE AVEC PV ?
 SURZUR - Pumptrack
 SURZUR - AMENAGEMENT TERRAIN DE PADEL
 SURZUR - AMENAGEMENT AIRE DE JEUX EQUILIBRE ENFANTS
 SURZUR - AGRANDISSEMENT OU CONSTRUCTION SALLE DE SPORTS
 THEIX-NOYALO - Création d'un espace multisports (boxe, dojo, gymnastique, escalade) : lieu PLAISANCE
 THEIX-NOYALO - Aménagement d'un terrain de football synthétique et d'une piste d'athlétisme
 TREDION - Construction d'un bâtiment à vocation multiples : site d'exposition et de valorisation du patrimoine, espace jeunesse, salle de réunion, de restauration, etc.
 TREFFLEAN - Rénovation complexe sportif
 TREFFLEAN - Création parcours sportif autour de l'étang
 TREFFLEAN - Création d'une aire de jeux polyvalente sur le bassin de rétention
 VANNES - Extension de la Maison des associations
 VANNES - Programme d'investissement cuisine centrale et restaurants scolaires
 VANNES - Extension du Multiaccueil de Tohannic
 VANNES - Création d'une structure d'animation - Weygand secteur Beaupré Lalande
 VANNES - Stade Rabine
 VANNES - Salle omnisports St Exupéry
 VANNES - Tennis club Pargo
 VANNES - Terrains synthétiques (au lieu du gazon) FOSO
 VANNES - Stade de Kerizac
 VANNES - Beach Volley - Kercado

Indicateurs d'évaluation proposés

Nombre de nouveaux services mis en ligne

Nombre et type de bénéficiaires des actions

Nombre de nouveaux services créés

Nombre de services créés impliquant des usages numériques

Indicateurs EMPLOIS/relance économique

Nombre d'emplois créés

Nombre d'entreprises créées

Projet

Orientation n°3 : Accompagner la transition écologique du territoire

Fiche action 7: Structurer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle

Objectifs stratégiques

PCAET Axe 6 : Agir en faveur d'une mobilité bas carbone

Action n°20 : ENCOURAGER LES MOBILITES ALTERNATIVES A L'AUTOMOBILE

Action n°21 : DEVELOPPER UNE MOBILITE NAUTIQUE A FAIBLE EMISSIONS

Action n°22 : FAIRE DE GMVA UN TERRITOIRE D'EXPERIMENTATION DE PRODUCTION D'HYDROGENE

→ baisse des consommations secteur des transports de 280 GWh d'ici 2030

distance moyenne parcourue de 13,5 km

baisse de la part modale de la voiture de 0,5 % / an

PDU

Axe 1 : Engager une politique cyclable ambitieuse

Concevoir et mettre en œuvre un réseau de pistes cyclables intercommunales

Inciter financièrement les communes au développement de leurs réseaux cyclables communaux

Communiquer et faire connaître le schéma cyclable

Poursuivre et développer les services vélos aux usagers

Axe 2 : Optimiser les transports collectifs urbains et interurbains

Axe 3 : Encourager et poursuivre les actions en faveur de l'intermodalité

Axe 6 : S'engager dans l'innovation

6.1. Être collectivité initiatrice sur les énergies innovantes (hydrogène)

6.2. Poursuivre le développement des véhicules moins polluants

Type de projets éligibles

- Aménagement de parkings relais
- Aménagement d'aires multimodales
- Équipements secondaires intermédiaires permettant le rabattement vers le PEM de la Gare de Vannes et les aires multimodales
- Études et expérimentation de systèmes d'informations intermodaux, en concordance avec les outils existants
- Aménagement de lignes de transports collectifs en site propre
- Actions innovantes de transports collectifs et transports maritimes
- Soutien aux projets de déploiement de bornes de rechargement, stations d'avitaillement...
- Acquisition véhicules hydrogène dans des flottes professionnelles, pour le transport de personnes ou de marchandises
- Mise en œuvre d'actions partenariales pour le développement des énergies innovantes dans les transports de personnes, de marchandises, etc.
- Renouvellement de la flotte de bus par des bus électriques
- Etude de faisabilité
- Création d'aménagements cyclables à vocation communale/intercommunale /départementale

- Travaux d'aménagement cyclable, de sécurisation d'intersections sur les axes structurants, ouvrages de franchissement pour traiter les discontinuités
- Offre de service abris vélos sécurisés, stations de gonflage/outillage, mise en place de bornes ou casiers pour vélos, de signalétique de rabattement et directionnelle sur les voies cyclables.
- Acquisition d'une flotte de vélos pour un service de location
- Acquisition ou rénovation d'un local nécessaire à l'exploitation d'un service de location
- Installation de bornes de rechargement de vélos électriques.
- Etude communale plan de circulation globale
- Programme d'investissement cyclable cœur de bourg
- Etudes de maîtrise d'œuvre, études pré opérationnelles d'aménagement, animations

Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, entreprises, syndicats, associations

Dépenses éligibles

- Travaux d'Aménagement
- Frais d'équipements : matériels, aménagement intérieur, supports pédagogiques, petits matériels
- Études préalable/de faisabilité/diagnostics
- Outils de communication
- Prestations externes
- Investissements concourant au verdissement des transports
- Frais d'équipements : matériels, aménagement intérieur, supports pédagogiques, petits matériels

Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action
- Les projets intègrent les orientations du Plan de déplacement urbain
- Le projet devra être concerté et permettre la participation des habitants / usagers

Poids financier prévisionnel total

53 projets pour une enveloppe estimative d'investissement de 65M€

Modalités de financement

Enveloppe financière mobilisable:

- DSIL
- Fond de mobilité active
- Dispositifs nationaux transports collectifs en site propre

- Morbihan énergie création d'un parc véhicule décarbonés en auto-partage (FEDER)
- Région Bretagne
- Fonds vert

Accompagnement technique :

- EPCI
- associations (éhop, éhop solidaires ,...)
- Morbihan énergie
- Etc...

Recensement 2023

BADEN - Programme investissement pistes cyclables Cheminements cyclables Port Blanc
 BRANDIVY - Espace nature - Cheminement piéton du lotissement vers bourg
 COLPO - Plan de circulation et pistes cyclables -Rue Nationale
 ELVEN - Aménagement route de Saint Nolff (mobilités douces)
 GMVA - Outil suivi cyclables
 GMVA - Piste cyclable Vannes/Ploeren
 GMVA - Piste cyclable Grand-Champ/Plescop
 GMVA - Piste cyclable Surzur/Le Hézo
 GMVA - Voies de bus en site propre
 GMVA – pôle d'échange multimodal de la gare de Vannes
 GRAND CHAMP - LIAISONS DOUCES - PISTES CYCLABLES
 LA TRINITE SURZUR - liaison douce Tranche 1 (haut de bourg) et Tranche 2 (école église)
 LA TRINITE SURZUR - Passage sous 4 voie
 LA TRINITE SURZUR - Liaisons cyclables vers Aquagolfe et Theix
 LE BONO - Projet aménagement liaisons cyclables (étude en cours afin de préciser les tronçons)
 LE BONO - Plan de mobilité à l'échelle de la commune
 LE HEZO - Réfection de voirie et création de liaisons cyclables
 LE TOUR DU PARC - plan cyclable
 LOCQUeltas - liaisons douces (dont coulée verte)
 MEUCON - Création d'aménagement cyclable sur la commune et en lien avec les communes limitrophes
 MONTERBLANC - Piste cyclable entre Corn-er-Hoët et la voie verte
 PLAUDREN - Liaison douce centre bourg vers stade + sécurisation du bourg et de ses abords
 PLESCOP - Plan de circulation et pistes cyclables
 PLOUGOUMELLEN - Liaisons cyclables – Axe Plougoumelen Ploeren ; Plougoumelen Le Bono
 SAINT ARMEL - Aménagement d'un parking d'entrée de centre-bourg
 SAINT ARMEL - Etude de réalisation d'un plan communal de déplacement
 SAINT ARMEL - Réalisation de piste cyclable pour partie en site propre entre Sarzeau - St Colombier et le centre bourg
 SAINT ARMEL - Mise en place d'une borne de recharge électrique sur la commune + achat d'un véhicule technique électrique pour le CTM
 SAINT AVE - schéma mobilités liaisons douces
 SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - Réalisation d'un pôle multimodal en entrée d'agglomération
 SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - Etude pour la réalisation d'un plan vélo communal/ Schéma directeur des mobilités douces
 SARZEAU - Sécurisation secteur Bindo (voie cyclable incluse)
 SARZEAU - Axe Adrien Régent

SARZEAU - Souterrain Kergroës
 SARZEAU - Extensions et amélioration du réseau cyclable
 SARZEAU - Enfouissement réseaux + aménagements Brillac
 SARZEAU - Aménagement et sécurisation des mobilités - Réseau point nœuds
 SARZEAU - Aménagement et sécurisation des mobilités - Souterrains de Kerollaire
 SENE - projet de développement de port anna
 SENE - Aménagement de l'espace de Barrarach
 SENE - Projet d'aménagement urbain du Poulfanc
 SENE - Lancement étude de circulation dans le bourg et verdissement
 SENE - Poursuite du maillage déplacement doux au sein de la commune
 SULNIAC - Cheminements doux (piétons/vélos) de Kermaria au Bourg
 SULNIAC - Cheminements doux
 TREDION - Rénovation du quartier de Bléan
 TREFFLEAN - Création liaisons douces RD 116
 VANNES - Programme pluriannuel pistes cyclables
 VANNES - Réhabilitation rue de Strasbourg (2023), Bvd des îles (2025)
 VANNES - Nouvelle passerelle Port

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs PCAET/SCOT

Evolution du nombre de places dans les parcs-relais ou affectées à l'auto-partage et au co-voiturage
 Consommation énergétique du territoire (déclinée par secteur : transport, résidentiel, etc.)
 Mesures des GES émis annuellement (en kg tonnes équivalent CO2) par secteur (industrie, transports, résidentiel, etc.)
 Aménagement linéaire doux (sentiers randonnées, voies cyclables, linéaire TC)
 Nombre d'utilisateurs vélo et application de covoiturage

Indicateurs EMPLOIS/relance économique

Nombre d'emplois créés
 Nombre d'entreprises créées/soutenus

Orientation n°3 : Accompagner la transition écologique du territoire

Fiche action n°8 : Réduire, trier et valoriser les déchets du territoire

Objectifs stratégiques

PACET Axe 5 : Agir sur les modes de production, de distribution et de consommation

Action n° 15 : DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE (REEMPLOI, ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE, LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE...) – PROGRAMME ZERO GASPILLAGE

- ➔ Diminution des OMR collectées avec un objectif de -16kg/hab/an (soit -8,4%) entre 2017 et 2020
- ➔ Valorisation permise par l'unité de valorisation organique du SYSEM
- ➔ Diminution des déchets non valorisable accueillis dans la benne tout-venant en déchetteries avec un objectif de -7kg/hab/an (soit - 12,3%) entre 2017 et 2020

Action n° 16 : ENCOURAGER UNE ALIMENTATION Saine à faible impact énergétique et climatique – PROGRAMME ZERO GASPILLAGE

- ➔ Vers le public scolaire sur la thématique de l'alimentation du « champ à l'assiette »
- ➔ Vers le grand public : sensibilisation à l'agriculture biologique et locale, accompagnement à un changement d'habitudes alimentaires, sensibilisation du public vis l'entrée professionnelle (opérateur du tourisme, entreprises...)

PCAET Axe 7 : Porter à 32% la part des EnR en 2030

Action n° 27 - VALORISER LE POTENTIEL PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE DE RECUPERATION

- ➔ Poursuivre et développer la production d'énergie à partir des déchets

Type de projets éligibles

- Déploiement de la collecte des biodéchets
- Modernisation des déchetteries
- Création de déchetteries innovantes
- Programme « zéro gaspillage alimentaire »
- Accompagnement des restaurations collectives dans leurs actions de réduction de leurs déchets
- Développement de l'économie circulaire
- Recyclerie/matériauthèque

Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, entreprises, syndicats

Dépenses éligibles

- Études préalables
- Travaux et aménagement
- Investissements concourant à la collecte des biodéchets
- Investissements concourant à la modernisation des déchetteries

Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les orientations de l'étude de positionnement et de structuration de la politique de Transition énergétique de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

Poids financier prévisionnel total

8 projets pour un total d'investissement prévisionnel de 8,6 M€

Modalités de financement**Enveloppe financière mobilisable:**

- DSIL
- Dispositif ADEME
- Autres dispositifs nationaux
- Fonds vert

Accompagnement technique :

- Morbihan énergies
- Etc...

Recensement 2023

ARRADON - Aménagement cantine lutte contre le gaspillage alimentaire
 GMVA- Plateforme de stockage déchets verts Ile aux Moines
 GMVA - Construction de la déchetterie d'Elven
 GMVA - Construction de la déchetterie de Sarzeau
 GMVA - Plateforme de stockage déchets verts
 GMVA - Etude bio-déchets et déploiement 2022-2023
 GMVA - Travaux aménagement déchetterie Tohannic
 GMVA - Mise en place de bacs individuels pour la presqu'île de Rhuys

Indicateurs d'évaluation proposés**INDICATEURS PCAET**

Baisse des tonnages de déchets OMR

% de réduction des déchets organiques dans les restaurants collectifs accompagnés

% du bio et local dans les menus

Indicateurs EMPLOIS/relance économique
Nombre d'emplois créés dans l'économie circulaire Nombre d'entreprises créées/soutenus dans le domaine de l'économie circulaire

Projet

Orientation n°3 : Accompagner la transition écologique du territoire

Fiche action n°9 : Produire des énergies renouvelables adaptées aux besoins des territoires

Objectifs stratégiques

PCAET

Axe 4 : Améliorer la performance énergétique et du confort climatique du bâti : Equipements publics

Action n°11 : ACCOMPAGNER LES COMMUNES POUR MAITRISER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES, DEVELOPPER LES ENR ET LE CONFORT CLIMATIQUE

Action n°12 : FAIRE EMERGER DES PROJETS COMMUNS AVEC LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES DU TERRITOIRE SUR LES VOLETS MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE, PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES ET CONFORT CLIMATIQUE

Action n°13 : PATRIMOINE DE GMVA : AMELIORATION ENERGETIQUE ET BAISSSE DE 40% DES EMISSIONS DE GES, PRODUCTION D'ENR A HAUTEUR DE 32% DES CONSOMMATIONS A L'HORIZON 2030

➔ *Baisse des consommations de 325 GWh d'ici 2030 (équivalent à la rénovation de 2400 logements /an en 2030)*

Production ENR

Solaire photovoltaïque et thermique : Produire 40 GWh de solaire thermique - Produire 160 GWh de puissance photovoltaïque

Géothermie : Produire 35 GWh de géothermie

Bois énergie : Produire 110 GWh supplémentaire de chaleur par le bois énergie :

Type de projets éligibles

- Installations en énergies renouvelables : Réseaux de chaleur issue de l'énergie renouvelable, projets innovants de production d'électricité renouvelable sur des équipements publics
- Production de chaleur ENR

Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, associations

Dépenses éligibles

- Travaux d'Aménagement
- Frais d'équipements : matériels, aménagement intérieur, supports pédagogiques, petits matériels
- Études de faisabilité/diagnostics
- Outils de communication
- Prestations externes

Critères d'intervention prioritaire

- Les projets intègrent les orientations du Schéma directeur cyclable Golfe du Morbihan Vannes agglomération
- Le projet devra être concerté et permettre la participation des habitants / usagers

Poids financier prévisionnel total

17 projets pour un total d'investissement prévisionnel de 4M€

Modalités de financement

Enveloppe financière mobilisable:

- DSIL- DETR
- Fond Mobilité active
- ADEME
- EPCI
- Région Bretagne
- CD 56
- Fonds vert y compris volet ingénierie pour l'établissement d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique

Accompagnement technique :

EPCI
Morbihan énergie
Conseil en énergie partagé
Etc...

Recensement 2023

ARRADON - ENR gymnase logements sociaux et collège gymnase
ARZON - Changement chaudière cinéma
BADEN - Système de chauffage mutualisé Ecole Maison de l'enfance-
COLPO - Cercle Vertueux des Énergies - Photovoltaïque en autoconsommation - Salle omnisports
GMVA - Grappes de projet photovoltaïques
GMVA - SPL Golfe énergie positive
GMVA – mise en LED ZAE
ILE D'ARZ - Chaudière camping
LE BONO - Installation chaudière-bois mutualisée école et futur pôle enfance jeunesse
LE HEZO - Installation solaire PV
PLOUGOUMELLEN - Installation chaudière-bois mutualisée école, salle Roh-Mané et nouveau restaurant scolaire
SAINT ARMEL - Equipement du nouveau local CTM en panneaux photovoltaïques
SAINT ARMEL - Réalisation d'ombrières photovoltaïques sur le futur parking visiteurs d'entrée de bourg
SAINT NOLFF - Etude de faisabilité installation d'une chaufferie en centre bourg
SURZUR - CHAUFFERIE BOIS COLLECTIVE
SURZUR - RENOVATION DES ECLAIRAGE PUBLIC GESTION AUTONOME
SURZUR - CHAUFFERIE GEO BOIS OU PV POUR MAIRIE MEDIATHEQUE ET ANNEXE MAIRIE

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs PCAET/SCOT

Evolution des consommations énergétiques de communes

Evolution de la production ENR

GWh ENR produits par les opérations des partenaires

Taux de production d'ENR sur le patrimoine de GMVA par rapport à la consommation

Indicateurs EMPLOIS/relance économique

Nombre d'emplois créés

Nombre d'entreprises créées/soutenus

Projet

Orientation n°3 : Accompagner la transition écologique du territoire

Fiche action n°10 : Rénovations énergétiques services essentiels et équipements publics intermédiaires

Objectifs stratégiques**PCAET****Axe 4 : Améliorer la performance énergétique et du confort climatique du bâti : Equipements publics**

Action n°11 : ACCOMPAGNER LES COMMUNES POUR MAITRISER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES, DEVELOPPER LES ENR ET LE CONFORT CLIMATIQUE

Action n°12 : FAIRE EMERGER DES PROJETS COMMUNS AVEC LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES DU TERRITOIRE SUR LES VOLETS MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE, PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES ET CONFORT CLIMATIQUE

Action n°13 : PATRIMOINE DE GMVA : AMELIORATION ENERGETIQUE ET BAISSSE DE 40% DES EMISSIONS DE GES, PRODUCTION D'ENR A HAUTEUR DE 32% DES CONSOMMATIONS A L'HORIZON 2030

➔ *Baisse des consommations de 325 GWh d'ici 2030 (équivalent à la rénovation de 2400 logements /an en 2030)**Production ENR**Solaire photovoltaïque et thermique : Produire 40 GWh de solaire thermique - Produire 160 GWh de puissance photovoltaïque**Géothermie : Produire 35 GWh de géothermie**Bois énergie : Produire 110 GWh supplémentaire de chaleur par le bois énergie :***Type de projets éligibles**

- Opérations de rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics, propriété de l'intercommunalité ou de la commune : les équipements scolaires et périscolaires, les équipements sportifs et culturels, et les tiers lieux,
- Actions d'optimisation énergétique : passage en LED et autres actions

Type de bénéficiairesMaîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes**Dépenses éligibles**

- Études préalables énergétiques répondant à un cahier des charges (type ADEME)
- Travaux concourant à la performance énergétique du bâtiment ~~ou la préservation des ressources en eau~~
- Travaux directs concourant à l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables (équipements et ses réseaux)

Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action
- Le projet porte sur une opération globale et intégrée de réhabilitation du bâtiment
- Le projet présente un gain minimum de 30%
 - o des émissions de gaz à effet de serre
 - o de la consommation en énergie primaire
- La définition du programme de travaux devra obligatoirement s'appuyer sur un audit énergétique
- Un accompagnement spécifique par un Conseil en Energie Partagé du territoire devra guider le maître d'ouvrage tout au long de sa démarche et l'éclairer sur les choix techniques à retenir au regard de l'audit énergétique réalisé
- Pour les projets de production d'énergie renouvelable, les bâtiments peu performants thermiquement ne seront pas éligibles. Les investissements devront faire l'objet d'une étude de faisabilité préalable justifiant de l'intérêt de l'équipement et une étude de l'approvisionnement

Poids financier prévisionnel total

63 projets recensés

58,2M€ d'investissements prévisionnels

Modalités de financement

DSIL

DETR

ADEME

Région Bretagne

- Fonds vert y compris volet ingénierie pour l'établissement d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique

Conseil en énergie partagé

Recensement 2023

ARRADON - Travaux de sécurisation et de rénovation énergétique des écoles

ARRADON - Entretien et aménagements des bâtiments communaux

ARRADON - Eclairage public (passage en LED)

ARZON - Rénovation énergétique de la maison du gardien du camping municipal Port Sable

BRANDIVY - Rénovation énergétique de la salle polyvalente

COLPO - Programme de rénovation énergétique et optimisation de notre patrimoine bâti énergivore (Mairie) via le Cercle Vertueux des Énergies

COLPO - Travaux de rénovation énergétique de l'école primaire publique - via le Cercle Vertueux des Énergies

COLPO - Cercle Vertueux des Énergies - Vestiaires Plateau sportif Park Er bihan en Matériaux biosourcés

ELVEN - Extension de la mairie

GMVA - Rénovation énergétique du centre de secours de Vannes

GMVA - Rénovation énergétique de la piscine de Grand-Champ

GRAND CHAMP - REDUCTION DES CONSOMMATIONS FLUIDES - RENOVATION THERMIQUE PARC BATIMENT+REDUCTION AUTRES (éclairage/eau...) : Schéma directeur immobilier et énergétique 2023 immobilier / PPI rénovation

ILE AUX MOINES - Rénovation énergétique bâtiments communaux
ILE AUX MOINES - Eclairage public: passage en Led
ILE D'ARZ - Rénovation Mairie
ILE D'ARZ - Pôle éducatif : rénovation thermique de la salle polyvalente et construction d'une nouvelle école sur le même site
LA TRINITE SURZUR - Rénovation et extension mairie
LE BONO - Réhabilitation accueil mairie
LE HEZO - Rénovation énergétique du bâtiment Mairie – Médiathèque
LE TOUR DU PARC - Rénovation énergétique école et extension dans 6 ans
LOCQUeltas - MAM
LOCQUeltas - Restaurant scolaire en matériaux biosourcé et faible impact carbone
MEUCON - Rénovation de l'école publique suite à l'audit énergétique
PLAUDREN - Rénovation toiture mairie
PLESCOP - Rénovation école Dolto
PLESCOP - Audit énergétique des bâtiments communaux
PLESCOP - Travaux rénovation Ecole Cadou
SAINT ARMEL - Rénovation thermique de la salle communale Quistinic : isolation thermique, changement des volets
SAINT ARMEL - Travaux de rénovation et d'amélioration énergétique de l'école
SAINT ARMEL - Rénovation thermique du logement locatif social communal
SAINT-GILDAS-DE-RHUY - Rénovation -extension de la mairie et agence postale sur une partie complémentaire
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - Réhabilitation bâtiment des sables plage Goh Velin
SARZEAU - Extension du Centre Technique Municipal
SARZEAU - Plan de sobriété énergétique : éclairage public
SARZEAU - Plan de sobriété énergétique : Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE)
SENE - Projet de rénovation énergétique du patrimoine communal
SENE - Rénovation du centre technique municipal avec création d'une centrale photovoltaïque sur la toiture
SENE - Rénovation de la toiture de l'Hôtel de ville pour installation de panneaux photovoltaïque
SULNIAC - Mairie : construction avec aménagement des abords et voirie d'accès
SULNIAC - Maison des jeunes
SULNIAC - Travaux énergétiques sur bâtiments existants
SURZUR - ETUDE ENERGETIQUE DES BATIMENTS MAIRIE MEDIATHEQUE
SURZUR - REAMENAGEMENT DE BATIMENT ET RENOVATION THERMIQUE CCAS
SURZUR - RENOVATION THERMIQUE DE VESTIAIRES FOOT ET RUGBY
SURZUR - RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE OMNISPORT THERMIQUE ET RELAMPING
SURZUR - RENOVATION THERMIQUE DE BATIMENTS
SURZUR - REALISATION D UN TERRAIN SYNTHETIQUE MIXTE
SURZUR - AGRANDISSEMENT ET RENOVATION THERMIQUE MAIRIE
THEIX-NOYALO - Amélioration de la performance énergétique des bâtiments municipaux
TREDION - Bâtiment rue du château - rénovation énergétique
VANNES - Aménagement quartier Kerniol: dont projet Groupe Scolaire et ALSH Kerniol
VANNES - Extension Ecole Sévigné
VANNES - Reconstruction Ecole de la Rabine
VANNES - Rénovation des écoles
VANNES - Programme Politique éducative - travaux d'entretien dans les écoles

VANNES - Site Luscanen
 VANNES - Site de Kergolven
 VANNES - Site de la Loi
 VANNES - Travaux sur bâtiments administratifs
 VANNES - GTC: système de pilotage à distance des chaudières
 VANNES - Leds 1,9M + Armoires 2,7M
 VANNES - Mise en leds gymnases + plaine de jeux + bâtiments

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateur SCOT et PCAET

Consommation énergétique du territoire (déclinée par secteur : transport, résidentiel, etc.)
 Part des énergies renouvelables produites dans le mix énergétique

Indicateurs EMPLOIS/relance économique

Nombre d'emplois créés
 Nombre d'entreprises créées

Orientation n°3 : Accompagner la transition écologique du territoire

Fiche action n°11 : Préservation de la ressource en eau et optimisation énergétique des équipements

Objectifs stratégiques

SAGE Golfe du Morbihan et ria d'Étel

2 QUALITE DES EAUX DOUCES ET LITTORALES

- Nitrates et autres composantes de l'azote
- Phosphore
- Micropolluants
- Pesticides
- Microbiologie
- Autres altérations de la qualité des eaux douces et littorales

3 QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES

- Hydromorphologie des cours d'eau
- Continuité écologique
- Zones humides
- Têtes de bassins versants

4 QUANTITE

- Adéquation besoins-ressources
- Gestion des risques (inondation - submersion marine)

SAGE Vilaine

LES ZONES HUMIDES

Orientation 1 : Marquer un coup d'arrêt à la destruction des zones humides

Orientation 2 : Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme

Orientation 3 : Mieux gérer et restaurer les zones humides

LES COURS D'EAU

Orientation 1 : Connaître et préserver les cours d'eau

Orientation 2 : Reconquérir les fonctionnalités des cours d'eau en agissant sur les principales causes d'altération

Orientation 3 : Mieux gérer les grands ouvrages

Orientation 4 : Accompagner les acteurs du bassin

LES PEUPELEMENTS PISCICOLES.

Orientation 1 : Préserver et favoriser le développement des populations de poissons grands migrateurs

Orientation 2 : Préserver et restaurer les populations piscicoles holobiotiques

LA BAIE DE VILAINE

Orientation 1 : Assurer le développement durable de la baie

Orientation 2 : Reconquérir la qualité de l'eau

Orientation 3 : Réduire les impacts liés à l'envasement

PRÉVENIR LE RISQUE D'INONDATIONS

Orientation 1 : Améliorer la connaissance et la prévision des inondations

Orientation 2 : Renforcer la prévention des inondations

Orientation 3 : Protéger et agir contre les inondations

Orientation 4 : Planifier et programmer les actions

Objectif schéma directeur des eaux pluviales en cours

PCAET - Cette action s'inscrit dans le cadre de l'action n°13 du PCAET : patrimoine de GMVA : Amélioration énergétique et baisse de 40% des émissions de Gaz à Effet de Serre, production d'énergie renouvelable à hauteur de 32% des consommations à l'horizon 2030.

Trame verte et bleu

Type de projets éligibles

- Etudes et schéma directeur de préservation de la ressource en eau
- Projet d'optimisation énergétique des équipements de gestion de l'eau et de production d'énergies renouvelables : valorisation de la chaleur des effluents, méthanisation et autres voies de valorisation énergétique des boues, photovoltaïque, micro-turbinage
- Projet de construction ou d'extension d'unité de production d'eau potable
- *Les projets de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de modernisation des équipements de traitement des eaux usées seront traités sur les dispositifs agence de l'eau*
- *Les projets du PAPI travaux – GMVA (en cours) seront traités sur les dispositifs du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs*

Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, associations

Dépenses éligibles

- Etudes préalables et études stratégiques
- Travaux d'optimisation énergétique des équipements de gestion de l'eau et travaux de production énergie renouvelables
- Etudes et travaux de gestion des eaux pluviales
- Construction ouvrages de production eau potable
- Aménagement d'espace naturel

Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action
- Le projet est en cohérence avec Etude d'optimisation énergétique des équipements de production-distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées

Poids financier prévisionnel total

6 projets recensés
Optimisation énergétique 500 000 € en moyenne par an

Production eau potable 12 et 15 M€
Chiffrage assainissement non inclus

Modalités de financement

DSIL
Agence de l'eau
OFB
CD 56
EPCI
Eau du Morbihan
Fonds vert

Recensement 2023

GMVA - Travaux panneaux photovoltaïque Station d'épuration
GMVA - Travaux d'aménagement / rénovation dans les stations d'épuration
GMVA - Constrcution d'une usine d'eau potable
GMVA - Renouvellement et extension des réseaux d'assainissement 3 secteurs
GMVA – Renouvellement et extension des réseaux d'eau potable 3 secteurs
GMVA - Réhabilitation et travaux dans les stations d'épuration
GMVA - Construction de stations d'épuration

Indicateurs d'évaluation proposés

Gain énergétique sur équipements renouvelés
Production ENR sur les équipements renouvelés
Evolution patrimoniale de gestion des eaux pluviales

Indicateur SAGE

Synthèse de l'état écologique des masses d'eau du SAGE, indices de confiance, écart à l'objectif

Indicateurs EMPLOIS/relance économique

Nombre d'emplois créés
Nombre d'entreprises créées

Orientation n°3 : Accompagner la transition écologique du territoire

Fiche action n°12 : Renaturation, désimperméabilisation et action en faveur de la biodiversité

Objectifs stratégiques

SAGE Golfe du Morbihan et ria d'Étel

2 QUALITE DES EAUX DOUCES ET LITTORALES

- Nitrates et autres composantes de l'azote
- Phosphore
- Micropolluants
- Pesticides
- Microbiologie
- Autres altérations de la qualité des eaux douces et littorales

3 QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES

- Hydromorphologie des cours d'eau
- Continuité écologique
- Zones humides
- Têtes de bassins versants

4 QUANTITE

- Adéquation besoins-ressources
- Gestion des risques (inondation - submersion marine)

SAGE Vilaine

LES ZONES HUMIDES

Orientation 1 : Marquer un coup d'arrêt à la destruction des zones humides

Orientation 2 : Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme

Orientation 3 : Mieux gérer et restaurer les zones humides

LES COURS D'EAU

Orientation 1 : Connaître et préserver les cours d'eau

Orientation 2 : Reconquérir les fonctionnalités des cours d'eau en agissant sur les principales causes d'altération

Orientation 3 : Mieux gérer les grands ouvrages

Orientation 4 : Accompagner les acteurs du bassin

LES PEUPELEMENTS PISCICOLES.

Orientation 1 : Préserver et favoriser le développement des populations de poissons grands migrateurs

Orientation 2 : Préserver et restaurer les populations piscicoles holobiotiques

LA BAIE DE VILAINE

Orientation 1 : Assurer le développement durable de la baie

Orientation 2 : Reconquérir la qualité de l'eau

Orientation 3 : Réduire les impacts liés à l'envasement

PRÉVENIR LE RISQUE D'INONDATIONS

Orientation 1 : Améliorer la connaissance et la prévision des inondations

Orientation 2 : Renforcer la prévention des inondations

Orientation 3 : Protéger et agir contre les inondations

Orientation 4 : Planifier et programmer les actions

Objectif schéma directeur des eaux pluviales en cours

PCAET - Cette action s'inscrit dans le cadre de l'action n°13 du PCAET : patrimoine de GMVA : Amélioration énergétique et baisse de 40% des émissions de Gaz à Effet de Serre, production d'énergie renouvelable à hauteur de 32% des consommations à l'horizon 2030.

Trame verte et bleu

Type de projets éligibles

- Projet de gestion intégrée et raisonnée des eaux pluviales
- Projet de valorisation de la ressource en eau et de la biodiversité
- Projet Trame verte et bleu : opérations de restauration morphologique des cours d'eau, de continuités écologiques (aquatiques et terrestres), de restauration du fonctionnement des zones humides.
- Projet de renaturation et désimperméabilisation

Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, associations

Dépenses éligibles

- Etudes préalables et études stratégiques
- Etudes et travaux de gestion des eaux pluviales
- Aménagement d'espace naturel et renaturation

Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action

Poids financier prévisionnel total

40 projets recensés
 Gestion des eaux pluviales 1 M€ par an
 13,7M€ d'investissement prévisionnel

Modalités de financement

DSIL
 Agence de l'eau
 OFB

CD 56
EPCI
Eau du Morbihan
Fonds vert

Recensement 2023

ARZON - Certification européenne "Port Propre" et "Port propre actif en biodiversité" port de PORT NAVALO
GRAND CHAMP - RECUPERATION EAUX DE PLUIES - ECONOMIE D'EAU
ILE AUX MOINES - Requalification naturelle du site actuel recevant les déchets verts
ILE D'ARZ - BREIZH BIODIV
ILE D'ARZ - Projet installation agricole
LE BONO - Aménagement sentiers interprétation biodiversité en lien avec lancement Atlas de la biodiversité
LE HEZO - Projets de renaturation des sols artificialisés
LOCQUeltas - Coulée verte (hors liaison douces)
MEUCON - Cour d'école - végétalisation - cour "oasis"
PLAUDREN - Aménagement des abords des étangs
PLAUDREN - Aménagement d'un bois pédagogique
PLOEREN RAQUER - Jardins familiaux
PLOUGOUMELLEN - Aménagement abords du complexe sportif
PLOUGOUMELLEN - Mise en œuvre du Plan d'action de l'ABC Plougoumelen
SAINT ARMEL - Valorisation de la zone humide Eur Feutenn Goh
SAINT ARMEL - Valorisation de zone humide - aménagement du Parc-verger
SAINT AVE - Installation maraicher en réflexions et appel à projet viticulteur
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - Aménagement parc du verger de l'abbaye
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - Aménagement de l'étier de kerpont
SARZEAU - Ilot de fraîcheur - Bois du Pâtis
SARZEAU - Projet chai et vigne
SARZEAU - Finitions En Inizi
SARZEAU - Plan de gestion des espaces naturels
SENE - Rénovation de la rue des écoles
SENE - Création d'un jardin partagé au Poulfanc
SENE - Rénovation de la rue des rosiers
SENE - Rénovation de la rue de canivarch
SENE - Gestion écologique des espaces verts en faveur des insectes pollinisateurs
SENE - Gestion durable des plages
SENE - Diagnostic écologique de l'ensemble des habitats naturels de la commune
SENE - Acquisition de mouillages innovants pour protection d'une zone de zoostères
SURZUR - AMENAGEMENT BASSINS D ALIMENTATION TERRAIN ET BASSINS EAUX PLUVIALES
SURZUR - AMENAGEMENT DE BASE DE LOISIRS SUR BASSINS OU ZH
SURZUR - DESIMPERMEABILISATION VOIRIE ZONE PIETONNE ALLEE DU PETIT TRAIN BASSIN RETENTION ET AIRE DE LOISIRS
SURZUR - MISE EN PLACE DE REVETEMENT PERMEABLE SUR MAISON ENFANCE
VANNES - 2è tranche du Parc Pargo. 3 parties prévues
VANNES - Reboisement Couleau

VANNES - Rue de l'Hôpital - renaturation
 VANNES - Désimperméabilisation - dispositif annuel mais pas de chiffrage
 VANNES - Végétalisation 2023 2024- cour d'écoles Clisouet + cour Calmette
 VANNES - Végétalisation - cour d'écoles : 1 école par an
 VANNES - Aménagement Place Fareham, Square Sud Clisouet
 VANNES - Programme d'investissement jardins familiaux (Rue de Kersec)

Indicateurs d'évaluation proposés

Surface cumulée désimperméabilisée grâce aux projets accompagnés

Indicateur SAGE

Synthèse de l'état écologique des masses d'eau du SAGE, indices de confiance, écart à l'objectif

Indicateurs EMPLOIS/relance économique

Nombre d'emplois créés

Nombre d'entreprises créées

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivé à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10)

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN : Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20 : Maxime HUGE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC : Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214_DEL03-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

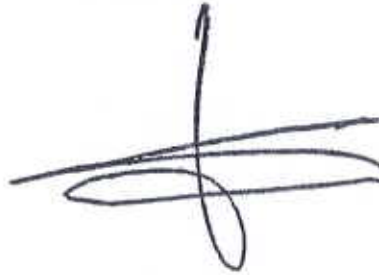
SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with a horizontal line crossing it.

-03-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

***DIRECTION GENERALE
SERVICE CONTRACTUALISATION - STRATEGIE TERRITORIALE***

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE PLOUGOUMELLEN POUR SON PROGRAMME DE VOIRIE 2023, A LA COMMUNE D'ARZON POUR SON PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ENCEINTE SECURISEE MODULAIRE POUR DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS (DAB), A LA COMMUNE DE GRAND CHAMP POUR SON PROJET DE VOIRIE SUR LE LIEU-DIT LE BOELAN, A LA COMMUNE DE SAINT-AVE POUR SON PROJET DE REHABILITATION D'UNE MAISON POUR EN FAIRE UN COMMERCE ET A LA COMMUNE DE LA TRINITE-SURZUR POUR LA RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la délibération adoptée le 24 mars 2022 et reprise au sein du Pacte Financier et Fiscal, les communes peuvent bénéficier d'un fonds de concours de l'agglomération pour soutenir leurs projets d'investissement.

Ce fonds de concours répond aux modalités suivantes :

- Les bénéficiaires en sont les 34 communes membres,
- Le projet communal peut porter sur toute thématique,
- La commune bénéficiaire du fonds de concours doit assurer hors subvention, une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus (articles L. 5214-16, V, L. 5216-5, VI, L. 5215-26, L. 5217-7 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ainsi, le fonds de concours versé par l'agglomération ne peut représenter plus de la moitié du reste à charge (montant de la dépense moins les subventions),
- Le montant maximum du financement de l'agglomération pour une opération est de 30 000 € par an pour une commune,
- Il est cependant possible qu'un fonds de concours soit attribué pour une période de 2 années « glissantes » et de mobiliser jusqu'à 60 000 € par commune sur une année.

• **Commune de PLOUGOUMELLEN : programme de voirie 2023**

La commune de PLOUGOUMELLEN a sollicité le soutien de ce fonds de concours par courrier en date du 24 novembre 2023 pour son programme de voirie 2023.

La commune de PLOUGOUMELLEN sollicite donc un fonds de concours pour réaliser les travaux sur sa voirie en 2023 dont le montant total s'élève 292 000 € HT.

Dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local des communes mis en place par l'agglomération, la commune sollicite un fonds de concours de 60 000 € au titre des années 2022 et 2023. Le projet est également cofinancé par le Conseil départemental du Morbihan à hauteur de 22 000€.

• **Commune d'ARZON : projet de construction d'une enceinte sécurisée modulaire pour distributeur automatique de billets (DAB)**

La commune d'ARZON a sollicité le soutien de ce fonds de concours par courrier en date du 24 novembre 2023 pour son projet de construction d'une enceinte sécurisée modulaire pour distributeur automatique de billets (DAB).

La commune d'ARZON sollicite donc un fonds de concours pour réaliser les travaux sur ce projet dont le montant total s'élève à 105 000 € HT.

Dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local des communes mis en place par l'agglomération, la commune sollicite un fonds de concours de 30 000 € au titre de l'année 2022.

- **Commune de GRAND-CHAMP : projet de voirie pour le lieu-dit le Boélan**

La commune de GRAND-CHAMP a sollicité le soutien de ce fonds de concours par courrier en date du 27 novembre 2023 pour son projet de voirie pour le lieu-dit le Boélan.

La commune de GRAND-CHAMP sollicite donc un fonds de pour son projet de voirie dont le montant total s'élève à 150 074€ HT.

Dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local des communes mis en place par l'agglomération, la commune sollicite un fonds de concours de 60 000 € au titre des années 2022 et 2023. Le projet est également cofinancé par le Conseil départemental du Morbihan à hauteur de 26 650€.

- **Commune de SAINT AVE : projet de réhabilitation d'une maison pour en faire un commerce**

La commune de SAINT-AVE a sollicité le soutien de ce fonds de concours par courrier en date du 29 novembre 2023 pour son projet de réhabilitation d'une maison pour en faire un commerce.

La commune de SAINT-AVE sollicite donc un fonds de pour son projet de réhabilitation d'une maison pour en faire un commerce dont le montant total s'élève à 497 000€ HT.

Dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local des communes mis en place par l'agglomération, la commune sollicite un fonds de concours de 60 000 € au titre des années 2022 et 2023. Le projet est également cofinancé par le Conseil départemental du Morbihan à hauteur de 124 250€ au titre de la PST et de l'Etat au titre du fonds vert à hauteur de 99 400€.

- **Commune de la TRINITE SURZUR : projet de rénovation d'un bâti communal**

La commune de la TRINITE-SURZUR a sollicité le soutien de ce fonds de concours par courrier en date du 27 novembre 2023 pour son projet de rénovation d'un bâti communal.

La commune de la TRINITE-SURZUR sollicite donc un fonds de pour son projet de rénovation d'un bâti communal dont le montant total s'élève à 145 426,44€ HT.

Dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local des communes mis en place par l'agglomération, la commune sollicite un fonds de concours de 60 000 € au titre des années 2022 et 2023.

Il vous est proposé :

- d'attribuer un fonds de concours de 60 000 € à la commune de PLOUGOUMELEN, pour le programme de voirie 2023 ;
- d'attribuer un fonds de concours de 30 000 € à la commune d'ARZON, pour le projet de construction d'une enceinte sécurisée modulaire pour distributeur automatique de billets (DAB);
- d'attribuer un fonds de concours de 60 000 € à la commune de GRAND-CHAMP, pour le projet de voirie pour le lieu-dit le Boélan ;
- d'attribuer un fonds de concours de 60 000 € à la commune de SAINT-AVE, pour le projet de réhabilitation d'une maison pour en faire un commerce ;

- *d'attribuer un fonds de concours de 60 000 € à la commune de la TRINITE-SURZUR, pour le projet de rénovation d'un bâti communal ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions relatives au versement de ces fonds de concours jointes en annexes ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

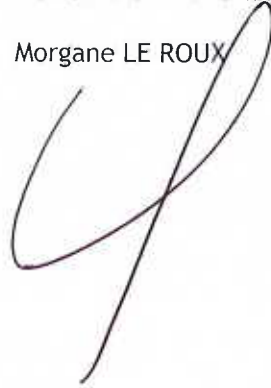
Monsieur Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a horizontal line with a loop and a vertical stroke crossing it.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized loop and a long, sweeping stroke.

CONVENTION

Relative au Fonds de concours

« Soutien à l'investissement des communes »

Entre les soussignées

La Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, et domiciliée à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud II - 30, Rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX,

ci-après dénommée « la communauté d'Agglomération »,
d'une part,

La Ville de Plougoumelen, représentée par son Maire XXX, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX, et domiciliée à cet effet, XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Ci-après dénommée « la commune »,
d'autre part,

Préambule

Comme décidé par délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2022, il est mis en place un fonds de concours forfaitaire, intitulé **fonds de concours « soutien à l'investissement des communes »**.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention définit les engagements réciproques pour la participation de l'Agglomération au projet mené par la Commune, tel qu'énoncé dans le préambule ci-dessus. A cet effet, elle détermine les conditions d'attribution du fonds de concours alloué.

Article 2 : Objectifs poursuivis par la Commune

La Commune réalise le projet de son choix. Il n'y a pas de thématique réservée.

La dénomination du projet de la commune s'intitule : Programme de voirie 2023.

Article 3 : Montant de la subvention

Le financement classique de l'Agglomération pour une opération est de 30 000 € par an pour une commune. A la demande de la commune, Il est cependant possible qu'un fonds de concours soit attribué pour une période de 2 années « glissantes » et de mobiliser jusqu'à 60 000 € par commune sur une année

Pour le présent projet, le montant de la subvention est de 60 000€.

A noter que la commune bénéficiaire du fonds de concours doit assurer hors subvention, une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus ((articles L. 5214-16, V, L. 5216-5, VI, L. 5215-26, L. 5217-7 du CGCT). Ainsi, le fonds de concours versé par l'Agglomération ne peut représenter plus de la moitié du reste à charge (montant de la dépense moins les subventions).

Article 4 : Modalités de versement

L'Agglomération s'engage à verser à la Commune, en deux fois, sur le compte de la commune :

- 50 % du montant visé à l'article 3 ci-dessus au lancement des travaux, sur présentation d'un Ordre de Service ou d'une déclaration de lancement signée du maire.
- Le solde à échéance de l'opération et sur présentation d'un certificat administratif des dépenses d'investissement, certifié par le comptable, ainsi que le plan de financement définitif.

Article 5 : Obligations comptables - Contrôle financier

Sur simple demande de la Communauté d'Agglomération, la Commune devra lui communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs à l'objet et à la période de la présente convention.

Article 6 : Communication

La Commune s'engage à mentionner la participation de l'Agglomération pour l'investissement réalisé, notamment lors de la présentation du lieu/projet auprès des médias ou à l'occasion de la réalisation des supports de communication présentant le projet (plaquette de présentation, site internet...).

Article 7 : Caducité

Des délais de caducité s'appliquent à la commune bénéficiaire du fonds de concours à compter de la date de signature de la présente convention.

Délais applicables

Début d'opération 12 mois

Fin d'opération 36 mois

A l'expiration du délai, la caducité de l'opération est confirmée au bénéficiaire, et une procédure annule l'engagement en cours du fonds de concours correspondant.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à Vannes, le
En deux exemplaires originaux

Pour Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération,

Pour la Commune,

Le Président

La Maire de Plougumelen

David ROBO

Léna BERTHELOT

PROJET

CONVENTION

Relative au Fonds de concours

« Soutien à l'investissement des communes »

Entre les soussignées

La Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, et domiciliée à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud II - 30, Rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX,

ci-après dénommée « la communauté d'Agglomération »,
d'une part,

La Ville de ARZON, représentée par son Maire XXX, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX, et domiciliée à cet effet, XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Ci-après dénommée « la commune »,
d'autre part,

Préambule

Comme décidé par délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2022, il est mis en place un fonds de concours forfaitaire, intitulé **fonds de concours « soutien à l'investissement des communes »**.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention définit les engagements réciproques pour la participation de l'Agglomération au projet mené par la Commune, tel qu'énoncé dans le préambule ci-dessus. A cet effet, elle détermine les conditions d'attribution du fonds de concours alloué.

Article 2 : Objectifs poursuivis par la Commune

La Commune réalise le projet de son choix. Il n'y a pas de thématique réservée.

La dénomination du projet de la commune s'intitule : Construction d'une enceinte sécurisée modulaire pour un distributeur automatique de billets (DAB).

Article 3 : Montant de la subvention

Le financement classique de l'Agglomération pour une opération est de 30 000 € par an pour une commune. A la demande de la commune, Il est cependant possible qu'un fonds de concours soit attribué pour une période de 2 années « glissantes » et de mobiliser jusqu'à 60 000 € par commune sur une année

Pour le présent projet, le montant de la subvention est de 30 000€.

A noter que la commune bénéficiaire du fonds de concours doit assurer hors subvention, une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus ((articles L. 5214-16, V, L. 5216-5, VI, L. 5215-26, L. 5217-7 du CGCT). Ainsi, le fonds de concours versé par l'Agglomération ne peut représenter plus de la moitié du reste à charge (montant de la dépense moins les subventions).

Article 4 : Modalités de versement

L'Agglomération s'engage à verser à la Commune, en deux fois, sur le compte de la commune :

- 50 % du montant visé à l'article 3 ci-dessus au lancement des travaux, sur présentation d'un Ordre de Service ou d'une déclaration de lancement signée du maire.
- Le solde à échéance de l'opération et sur présentation d'un certificat administratif des dépenses d'investissement, certifié par le comptable, ainsi que le plan de financement définitif.

Article 5 : Obligations comptables - Contrôle financier

Sur simple demande de la Communauté d'Agglomération, la Commune devra lui communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs à l'objet et à la période de la présente convention.

Article 6 : Communication

La Commune s'engage à mentionner la participation de l'Agglomération pour l'investissement réalisé, notamment lors de la présentation du lieu/projet auprès des médias ou à l'occasion de la réalisation des supports de communication présentant le projet (plaquette de présentation, site internet...).

Article 7 : Caducité

Des délais de caducité s'appliquent à la commune bénéficiaire du fonds de concours à compter de la date de signature de la présente convention.

Délais applicables

Début d'opération 12 mois

Fin d'opération 36 mois

A l'expiration du délai, la caducité de l'opération est confirmée au bénéficiaire, et une procédure annule l'engagement en cours du fonds de concours correspondant.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 : Election de domicile

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 056-200067932-20231214-231214_DEL03-DE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à Vannes, le
En deux exemplaires originaux

Pour Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération,

Pour la Commune,

Le Président

La Maire de ARZON

David ROBO

XX

PROJET

CONVENTION

Relative au Fonds de concours

« Soutien à l'investissement des communes »

Entre les soussignées

La Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, et domiciliée à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud II - 30, Rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX,

ci-après dénommée « la communauté d'Agglomération »,
d'une part,

La Ville de **GRAND-CHAMP**, représentée par son Maire XXX, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX, et domiciliée à cet effet, XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Ci-après dénommée « la commune »,
d'autre part,

Préambule

Comme décidé par délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2022, il est mis en place un fonds de concours forfaitaire, intitulé **fonds de concours « soutien à l'investissement des communes »**.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention définit les engagements réciproques pour la participation de l'Agglomération au projet mené par la Commune, tel qu'énoncé dans le préambule ci-dessus. A cet effet, elle détermine les conditions d'attribution du fonds de concours alloué.

Article 2 : Objectifs poursuivis par la Commune

La Commune réalise le projet de son choix. Il n'y a pas de thématique réservée.

La dénomination du projet de la commune s'intitule : voirie sur le lieu-dit le Boélan.

Article 3 : Montant de la subvention

Le financement classique de l'Agglomération pour une opération est de 30 000 € par an pour une commune. A la demande de la commune, Il est cependant possible qu'un fonds de concours soit attribué pour une période de 2 années « glissantes » et de mobiliser jusqu'à 60 000 € par commune sur une année

Pour le présent projet, le montant de la subvention est de 60 000€.

A noter que la commune bénéficiaire du fonds de concours doit assurer hors subvention, une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus ((articles L. 5214-16, V, L. 5216-5, VI, L. 5215-26, L. 5217-7 du CGCT). Ainsi, le fonds de concours versé par l'Agglomération ne peut représenter plus de la moitié du reste à charge (montant de la dépense moins les subventions).

Article 4 : Modalités de versement

L'Agglomération s'engage à verser à la Commune, en deux fois, sur le compte de la commune :

- 50 % du montant visé à l'article 3 ci-dessus au lancement des travaux, sur présentation d'un Ordre de Service ou d'une déclaration de lancement signée du maire.
- Le solde à échéance de l'opération et sur présentation d'un certificat administratif des dépenses d'investissement, certifié par le comptable, ainsi que le plan de financement définitif.

Article 5 : Obligations comptables - Contrôle financier

Sur simple demande de la Communauté d'Agglomération, la Commune devra lui communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs à l'objet et à la période de la présente convention.

Article 6 : Communication

La Commune s'engage à mentionner la participation de l'Agglomération pour l'investissement réalisé, notamment lors de la présentation du lieu/projet auprès des médias ou à l'occasion de la réalisation des supports de communication présentant le projet (plaquette de présentation, site internet...).

Article 7 : Caducité

Des délais de caducité s'appliquent à la commune bénéficiaire du fonds de concours à compter de la date de signature de la présente convention.

Délais applicables

Début d'opération 12 mois

Fin d'opération 36 mois

A l'expiration du délai, la caducité de l'opération est confirmée au bénéficiaire, et une procédure annule l'engagement en cours du fonds de concours correspondant.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à Vannes, le
En deux exemplaires originaux

Pour Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération,

Pour la Commune,

Le Président

La Maire de GRAND-CHAMP

David ROBO

XX

PROJET

Mise en ligne le 20/12/2023

CONVENTION

Relative au Fonds de concours

« Soutien à l'investissement des communes »

Entre les soussignées

La Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, et domiciliée à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud II - 30, Rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX,

ci-après dénommée « la communauté d'Agglomération »,
d'une part,

La Ville de SAINT-AVE, représentée par son Maire XXX, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX, et domiciliée à cet effet, XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Ci-après dénommée « la commune »,
d'autre part,

Préambule

Comme décidé par délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2022, il est mis en place un fonds de concours forfaitaire, intitulé fonds de concours « soutien à l'investissement des communes ».

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention définit les engagements réciproques pour la participation de l'Agglomération au projet mené par la Commune, tel qu'énoncé dans le préambule ci-dessus. A cet effet, elle détermine les conditions d'attribution du fonds de concours alloué.

Article 2 : Objectifs poursuivis par la Commune

La Commune réalise le projet de son choix. Il n'y a pas de thématique réservée.

La dénomination du projet de la commune s'intitule : Réhabilitation d'une maison pour en faire un commerce

Article 3 : Montant de la subvention

Le financement classique de l'Agglomération pour une opération est de 30 000 € par an pour une commune. A la demande de la commune, Il est cependant possible qu'un fonds de concours soit attribué pour une période de 2 années « glissantes » et de mobiliser jusqu'à 60 000 € par commune sur une année

Pour le présent projet, le montant de la subvention est de 60 000€.

A noter que la commune bénéficiaire du fonds de concours doit assurer hors subvention, une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus ((articles L. 5214-16, V, L. 5216-5, VI, L. 5215-26, L. 5217-7 du CGCT). Ainsi, le fonds de concours versé par l'Agglomération ne peut représenter plus de la moitié du reste à charge (montant de la dépense moins les subventions).

Article 4 : Modalités de versement

L'Agglomération s'engage à verser à la Commune, en deux fois, sur le compte de la commune :

- 50 % du montant visé à l'article 3 ci-dessus au lancement des travaux, sur présentation d'un Ordre de Service ou d'une déclaration de lancement signée du maire.
- Le solde à échéance de l'opération et sur présentation d'un certificat administratif des dépenses d'investissement, certifié par le comptable, ainsi que le plan de financement définitif.

Article 5 : Obligations comptables - Contrôle financier

Sur simple demande de la Communauté d'Agglomération, la Commune devra lui communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs à l'objet et à la période de la présente convention.

Article 6 : Communication

La Commune s'engage à mentionner la participation de l'Agglomération pour l'investissement réalisé, notamment lors de la présentation du lieu/projet auprès des médias ou à l'occasion de la réalisation des supports de communication présentant le projet (plaquette de présentation, site internet...).

Article 7 : Caducité

Des délais de caducité s'appliquent à la commune bénéficiaire du fonds de concours à compter de la date de signature de la présente convention.

Délais applicables

Début d'opération 12 mois

Fin d'opération 36 mois

A l'expiration du délai, la caducité de l'opération est confirmée au bénéficiaire, et une procédure annule l'engagement en cours du fonds de concours correspondant.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 : Election de domicile

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214_DEL03-DE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à Vannes, le
En deux exemplaires originaux

Pour Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération,

Pour la Commune,

Le Président

La Maire de Saint-Avé

David ROBO

Anne GALLO

PROJET

Mise en ligne le 20/12/2023

CONVENTION

Relative au Fonds de concours

« Soutien à l'investissement des communes »

Entre les soussignées

La Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, et domiciliée à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud II - 30, Rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX,

ci-après dénommée « la communauté d'Agglomération »,
d'une part,

La Ville de la TRINITE-SURZUR, représentée par son Maire XXX, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX, et domiciliée à cet effet, XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Ci-après dénommée « la commune »,
d'autre part,

Préambule

Comme décidé par délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2022, il est mis en place un fonds de concours forfaitaire, intitulé fonds de concours « soutien à l'investissement des communes ».

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention définit les engagements réciproques pour la participation de l'Agglomération au projet mené par la Commune, tel qu'énoncé dans le préambule ci-dessus. A cet effet, elle détermine les conditions d'attribution du fonds de concours alloué.

Article 2 : Objectifs poursuivis par la Commune

La Commune réalise le projet de son choix. Il n'y a pas de thématique réservée.

La dénomination du projet de la commune s'intitule : rénovation d'un bâtiment communal

Article 3 : Montant de la subvention

Le financement classique de l'Agglomération pour une opération est de 30 000 € par an pour une commune. A la demande de la commune, Il est cependant possible qu'un fonds de concours soit attribué pour une période de 2 années « glissantes » et de mobiliser jusqu'à 60 000 € par commune sur une année

Pour le présent projet, le montant de la subvention est de 60 000€.

A noter que la commune bénéficiaire du fonds de concours doit assurer hors subvention, une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus ((articles L. 5214-16, V, L. 5216-5, VI, L. 5215-26, L. 5217-7 du CGCT). Ainsi, le fonds de concours versé par l'Agglomération ne peut représenter plus de la moitié du reste à charge (montant de la dépense moins les subventions).

Article 4 : Modalités de versement

L'Agglomération s'engage à verser à la Commune, en deux fois, sur le compte de la commune :

- 50 % du montant visé à l'article 3 ci-dessus au lancement des travaux, sur présentation d'un Ordre de Service ou d'une déclaration de lancement signée du maire.
- Le solde à échéance de l'opération et sur présentation d'un certificat administratif des dépenses d'investissement, certifié par le comptable, ainsi que le plan de financement définitif.

Article 5 : Obligations comptables - Contrôle financier

Sur simple demande de la Communauté d'Agglomération, la Commune devra lui communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs à l'objet et à la période de la présente convention.

Article 6 : Communication

La Commune s'engage à mentionner la participation de l'Agglomération pour l'investissement réalisé, notamment lors de la présentation du lieu/projet auprès des médias ou à l'occasion de la réalisation des supports de communication présentant le projet (plaquette de présentation, site internet...).

Article 7 : Caducité

Des délais de caducité s'appliquent à la commune bénéficiaire du fonds de concours à compter de la date de signature de la présente convention.

Délais applicables

Début d'opération 12 mois

Fin d'opération 36 mois

A l'expiration du délai, la caducité de l'opération est confirmée au bénéficiaire, et une procédure annule l'engagement en cours du fonds de concours correspondant.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 : Election de domicile

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 056-200067932-20231214-231214_DEL03-DE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à Vannes, le
En deux exemplaires originaux

Pour Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération,

Pour la Commune,

Le Président

Le Maire de la TRINITE-SURZUR

David ROBO

XX

PROJET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivé à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELIN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean - Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10)

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN : Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20 : Maxime HUGUE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC : Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214_DEL04-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a loop and then extends horizontally to the right.

-04-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

DIRECTION GENERALE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE VANNES

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

L'article L5210-11 du CGCT prévoit que tout EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants a l'obligation de mettre en place son propre Conseil de Développement (Codev). Celui du pays de Vannes est une instance mutualisée avec les communautés de communes d'Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté depuis 2017.

En 2022, une charte de partenariat a été validée entre Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération et le Conseil de développement.
Cette charte prévoit notamment la présentation d'un rapport annuel d'activités aux conseils communautaires.

L'année 2023 a été particulièrement active pour le Codev avec deux événements publics de débat ayant rassemblé à chaque fois une centaine de participants et des propositions et contributions transmises aux élus des intercommunalités et préparées par les groupes de travail thématiques :

- Mobilités :
 - Note de recommandation concernant le covoiturage courte distance remise en juin ;
 - Travail sur une proposition de développement d'un maillage intercommunal cyclable sur l'ensemble du territoire, présentée à des élus et techniciens des trois intercommunalités en novembre (rédaction de la proposition finalisée en cours) ;
 - Lancement d'une formation-action sur les leviers pouvant permettre les changements de comportements en matière de déplacements, avec un chercheur en psychologie sociale spécialiste de la question qui se poursuivra en 2024.
- Mer et littoral :
 - Travail sur les déchetteries menacées par l'érosion côtière et la montée du niveau de la mer transmis aux élus du territoire et au CEREMA ;
 - Rencontres avec des chercheurs de l'UBS pour permettre aux membres de mieux appréhender les conséquences du réchauffement climatique sur notre littoral
 - Rencontre avec les élus et techniciens en charge de la Stratégie Locale de Gestion du Trait de Côte (SLGTC) de GMVa.
- Transition énergétique :
 - Rédaction d'une note sur l'évaluation du PCAET de GMVa,
 - Participation aux ateliers de préparation du Schéma directeur des énergies renouvelables d'Arc Sud Bretagne
 - Mise en place d'un groupe de suivi des PCAET à l'échelle régionale via le réseau des conseils de développement bretons

- Organisation d'un débat « Du nucléaire demain ? On en débat aujourd'hui ! » en partenariat avec la JCE, le 17 février

- Logement :
 - Rencontres avec des acteurs locaux et bretons sur les problématiques du logement
 - Organisation d'une soirée débat « Pénurie de logements : quelles solutions concrètes en pays de Vannes ? » le 20 juin
- Remise d'une première contribution sur le futur SCoT-AEC de GMVa.

Les membres du Codev souhaitent continuer dans cette dynamique en 2024, avec la poursuite et finalisation des travaux en cours avant le renouvellement de ses membres à l'automne. L'ensemble des travaux réalisés alimenteront les préconisations.

Le rapport d'activité du conseil de développement est joint en annexe de la présente délibération.

Il vous est proposé :

- *de prendre acte du rapport d'activités 2023 du Conseil de développement du pays de Vannes joint en annexe ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE

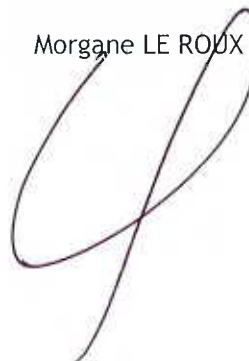
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX





CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE VANNES RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 2023

Le Conseil de développement du pays de Vannes (Codev) est depuis 2017, celui de chacun des trois EPCI du territoire : Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan-Vannes agglomération.

Les trois conseils communautaires ont voté de façon concordante une délibération d'approbation d'une charte de partenariat, signée en décembre 2022, qui prévoit notamment la présentation d'un rapport d'activités annuel devant les conseils communautaires.

Le présent rapport couvre une période allant de la dernière assemblée plénière, en octobre 2022 à novembre 2023, l'assemblée plénière annuelle 2023 étant programmée le 19 décembre.

QUI SOMMES-NOUS ?

2

HISTORIQUE	2
MISSIONS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	2
COMPOSITION	2
GOUVERNANCE	3
COMMUNICATION.....	3
MOYENS	4
PARTICIPATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	4
Relations avec les EPCI	4
Relations avec la Région Bretagne	5
Fonds européens	5
RESEAUX	5

BILAN D'ACTIVITES 2022-2023

7

GROUPES DE TRAVAIL.....	7
- Mobilités	7
- Mer et littoral.....	8
- Transition énergétique	8
- Logement	9
Action transversale : contribution au futur Scot-AEC de GMVa	9
EVENEMENTS.....	9
- Assemblée plénière annuelle 2022	9
- « Du nucléaire demain ? On en débat aujourd'hui ! »	10
- « Pénurie de logements : quelles solutions concrètes en Pays de Vannes ? »	10

PERSPECTIVES 2024

12

- Développement de la communication du Codev	12
- Form'action Changements de comportements en matière de mobilités	12
- Documents stratégiques des trois EPCI.....	12
- Renouvellement des membres	12

QUI SOMMES-NOUS ?

HISTORIQUE

Le Conseil de développement du pays de Vannes a été mis en place en 2001 avec la création du Groupement d'Intérêt Public (GIP) pays de Vannes qui réunissait les EPCI des territoires actuels d'Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération et Questembert Communauté.

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe du 27 août 2015, dont l'article 88 rendait obligatoire la mise en place d'une telle instance pour tous les EPCI de plus de 25 000 habitants¹ et permettait sa mutualisation sur des EPCI contigus, les élus du territoire ont décidé dans des délibérations concordantes de faire du Conseil de développement du GIP, celui de chacune de leurs intercommunalités.

A la dissolution du GIP en 2019, les élus ont choisi de maintenir une instance mutualisée parmi les missions incluses dans l'Accord de partenariat de l'entente du pays de Vannes. Le mandat actuel du Conseil de développement a débuté en juin 2021.

FONCTIONNEMENT GENERAL

Le fonctionnement du Conseil de développement est encadré par un [règlement intérieur](#) et les relations avec les trois EPCI sont formalisées par une [charte de partenariat](#), signée en décembre 2022.

MISSIONS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

L'article L5211-10-1 du CGCT prévoit que le conseil de développement

«est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre. »

Le présent bureau a souhaité, en début de mandat, compléter la loi par des missions et principes complémentaires :

- Animation du débat public, en créant un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers et citoyens
- Partage et diffusion des connaissances sur les questions intercommunales et mission d'éducation populaire.
- Animation de réseaux d'acteurs et valorisation des initiatives et des projets citoyens.
- Ecoute du territoire et des attentes de ses habitants pour percevoir les dynamiques citoyennes et les signaux faibles des évolutions sociétales.
- Actions et expérimentations qui peuvent être reprises et pérennisées par d'autres.

Le Codev rend des avis et propositions sur *saisine* des élus ou en *autosaisine*.

COMPOSITION

Ce que dit la loi (article L5211-10-1 du CGCT):

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. (...)

¹ Depuis, la loi du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, a remonté ce seuil à 50 000 habitants et Arc Sud Bretagne et Questembert ont souhaité maintenir cette instance, comme le permet la loi.

La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge.

Les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent être membres du conseil de développement.

Les fonctions de membre du conseil de développement ne sont pas rémunérées.

Le Codev du pays de Vannes est aujourd'hui composé de 69 organismes (associations, chambres consulaires, syndicats agricoles, patronaux et de salariés, réseaux d'entreprises...) et 25 membres individuels (citoyen(ne)s volontaires sélectionnés en 2021 après un appel à candidatures) ce qui représente environ 150 personnes bénévoles.

Afin de respecter la parité et la diversité des classes d'âge, rendues obligatoires par la loi, les organismes ont été invités lors de leur inscription à nommer, dans la mesure du possible, un binôme paritaire de représentants. [Voir la liste des membres](#)

GOUVERNANCE

L'Assemblée plénière est composée de l'ensemble des membres, elle se réunit a minima annuellement pour faire le point sur les travaux en cours. Elle élit la présidence, les vice-présidences et les membres du Bureau tous les 3 ans, et en cours de mandat en cas de vacance de sièges.

D'autres assemblées plénières peuvent être organisées au cours de l'année pour échanger sur des thématiques d'actualité. Ces assemblées plénières thématiques peuvent éventuellement être ouvertes au public.

Le bureau paritaire, de 20 membres maximum, est élu par les membres lors des assemblées plénières. Ses membres sont majoritairement des représentants d'organismes.

Il est piloté par un bureau exécutif composé du Président et de trois vice-président(e)s, chacun(e) chargé d'un EPCI en particulier. [Liste des membres](#)

Il se réunit environ tous les deux mois (5 réunions en 2023).

Il est chargé d'organiser et de coordonner les travaux du Codev, sous la responsabilité de la Présidence :

- Il veille au respect du règlement intérieur et peut éventuellement y apporter des modifications.
- Il décide de la création, des objectifs et de la dissolution des groupes de travail, en fonction des thèmes qu'il souhaite traiter en *autosaisine* et des *saisines* des élus.
- Il valide de manière définitive au nom du Conseil de Développement les avis ou propositions issus des groupes de travail avant leur diffusion aux élus ou au grand public.
- Il organise la représentation du Conseil au sein des différents réseaux, organismes et instances auquel il participe.

Il doit effectuer l'ensemble de ses tâches en relation avec les orientations fixées par les instances politiques des trois EPCI.

Les réunions de bureau sont ouvertes à l'ensemble des membres du Codev (sans droit de vote).

Le bureau exécutif composé du président et des trois vice-présidents se retrouve chaque mois avec l'animateur/animateur pour faire le point sur les avancées des travaux.

COMMUNICATION

Une page sur les sites internet de chaque intercommunalité présente les principes et le fonctionnement général du Conseil de développement et nous disposons d'une page [Facebook](#) qui nous permet de communiquer sur nos événements et nos contributions.

Nous communiquons systématiquement sur nos événements auprès des rédactions locales du Ouest France et du Télégramme.

En interne, nous avons mis en place cette année de nouveaux outils, hébergés par Kaz, un hébergeur local associatif vannetais.

Les membres reçoivent régulièrement une lettre d'informations sur l'ensemble des activités du Codev et les événements de partenaires auxquels il est invité ce qui leur permet de participer activement en fonction de leurs disponibilités et de leur intérêt.

MOYENS

Le Conseil de développement n'étant pas une entité juridique propre, les intercommunalités mettent à disposition les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

Dans le cadre des engagements de l'Accord de partenariat de coopération territoriale, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération porte le Conseil de développement pour le compte des trois Intercommunalités, et assure le paiement de l'ensemble des prestations correspondant au budget validé.

Des moyens techniques (salles, matériel informatique etc.) et humains sont mis à sa disposition, avec l'emploi d'un agent à temps plein.

Cette année, ce poste a été occupé successivement par Clément BERTIN au premier semestre, durant le congé maternité de l'animatrice titulaire, Chloé CANTON, qui a repris ses fonctions en août.

Le Conseil de développement reçoit une subvention de 24 716 € par an de la Région Bretagne et le reste de ses dépenses est pris en charge par les 3 EPCI (GMVa = 70%, Arc Sud Bretagne = 14% et Questembert Communauté=16%).

En 2023, le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement s'élevait à 57 277,75 € (personnel compris).

PARTICIPATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Relations avec les EPCI

Le 19 décembre 2022, les présidents d'Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, Questembert communauté et celui du Conseil de développement ont officiellement signé la Charte de partenariat préalablement validée par les trois conseils communautaires à l'automne.



Cette charte prévoit notamment

- La participation des membres du bureau exécutif (présidence et vice-présidences) au Comité d'Orientations Territoriales de l'entente du pays de Vannes.
- L'invitation systématique du bureau exécutif aux conseils communautaires avec transmission des mêmes dossiers qu'aux élus (sans droit de vote)

Le Conseil de développement est membre des comités des partenaires mobilités des trois EPCI et du CCSLP de GMVa.

Il est régulièrement convié à des groupes ou ateliers de travail des trois EPCI.

Relations avec la Région Bretagne

Le Codev est soutenu financièrement par la Région Bretagne. Cette subvention est conditionnée à la mutualisation de l'instance sur les trois EPCI et au respect de la parité parmi les membres.

La Région convie régulièrement le Codev à des rencontres thématiques sur le territoire ou au niveau régional, notamment via le réseau des conseils de développement bretons.

Fonds européens

Le Conseil de développement est associé au fonctionnement des fonds européens LEADER et FEAMPA.

Des membres ont participé aux ateliers d'évaluation du programme LEADER, qui ont abouti au dépôt d'une candidature pour l'Entente du pays de Vannes en novembre 2022.

Le Comité Unique de Programmation (CUP) est composé d'un collège public de 14 membres représentant les trois EPCI et d'un collège privé de 16 membres dont deux représentants du Codev et de nombreux représentants d'organismes membres, qui représentent chacun leur propre structure au sein de cette instance.

Une première réunion pour permettre aux membres du CUP de se familiariser avec le programme LEADER a eu lieu en avril de cette année et, en octobre, un premier Comité a officiellement lancé ce nouveau programme (2023-2027) en attribuant une première subvention.

Le Conseil de développement est également représenté dans la commission Mer littoral, qui examine les dossiers déposés dans le cadre du FEAMPA (Fonds européen Aquaculture et Pêche, mutualisé avec le pays d'Auray).

RESEAUX

- Réseau des conseils de développement bretons

Le réseau des conseils de développement s'est constitué en 2011 suite à une période d'échanges et de partage d'expériences d'une dizaine d'années entre les 21 conseils qui s'étaient créés en Bretagne au début des années 2000 suite à la loi Voynet.

Il permet des démarches de mutualisation et de capitalisation des travaux des membres et propose des formations communes auxquelles l'animateur et plusieurs membres ont participé cette année.

Au travers du réseau et sur la base de leurs propres travaux, les Conseils mènent ensemble de nombreuses réflexions en lien avec leurs interlocuteurs naturels issus de l'environnement politique, administratif, social, associatif et citoyen.

24 Conseils de développement bretons en sont actuellement membres.

- Territoire ELLO (Estuaire et Littoral Loire Océan)

Arc Sud Bretagne étant, depuis 2019, adhérente à l'ADDRN (agence de développement de la région nazairienne), aux côtés de 7 autres intercommunalités, le Codev a été convié à la première rencontre des conseils de développement de ce territoire en septembre 2023.

Cet événement a été l'occasion de tisser des liens avec les conseils de développement de la Loire-Atlantique voisine que nous souhaitons faire vivre à l'avenir afin d'enrichir nos réflexions.

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214_DEL04-DE

- Rivages de France

Rivages de France est une association loi 1901 qui, depuis 1990, fédère, représente, anime et valorise le réseau national de gestionnaires d'espaces naturels littoraux et lacustres préservés, en lien étroit avec le Conservatoire du littoral. Ce réseau, constitué principalement des collectivités gestionnaires d'espaces littoraux et lacustres, a pour principaux sujets d'intérêt actuel la fréquentation des espaces littoraux et la sensibilisation du public au respect de ces espaces et de ceux qui les entretiennent.

Le Codev a souhaité y adhérer en 2023 afin de bénéficier du réseau et de l'expertise de l'association pour enrichir ses travaux.

BILAN D'ACTIVITES 2022-2023

Ce premier rapport annuel couvre la période depuis la dernière assemblée plénière le 17 octobre 2022.

GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail thématiques, mis en place par le bureau, sont le cœur de l'activité du Conseil. Pilotés par un binôme de responsables en lien avec l'animateur/animatrice, ils préparent les actions, propositions et rapports du Codev.

Ils sont composés des membres du Codev volontaires, qui les intègrent après appel à candidatures interne, et peuvent être complétés par des acteurs du territoire, intéressés par la problématique.

- Mobilités

Ce thème central dans les enjeux de nos territoires a fait l'objet de la création d'un groupe de travail dès la première réunion du mandat en cours. Les sujets étant variés, ses membres ont choisi de se répartir en trois sous-groupes sur le covoiturage du quotidien, la place du vélo et les changements de comportements.

• Covoiturage

Les membres du groupe ont rencontré 5 opérateurs de covoiturage du quotidien (dont Blablacar daily, qui a été retenu par GMVa) afin d'établir une [note de recommandation](#) concernant le covoiturage courte distance du quotidien. Celle-ci a été remise aux trois présidents des EPCI le 5 juin et doit encore faire l'objet de présentations aux élus d'Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté.

Le Codev y préconise le développement d'une réflexion inter-EPCI pour :

- Un choix commun d'opérateur à l'échelle des trois EPCI voire au-delà pour créer un effet de masse rapidement,
- Un système rémunérateur pour les conducteurs et gratuit pour des passagers
- L'expérimentation de lignes de covoiturage, avec signalétique de points d'arrêt, sur quelques axes (par exemple Muzillac-Vannes ou Questembert-Vannes
- Une communication sur les dispositifs financiers (Forfait Mobilités Durables ou prime covoiturage) et des opérations de sensibilisation dans les pôles d'activités regroupant plusieurs centaines de salariés
- Une application mobile simple à utiliser, avec une « garantie retour » et des options de type « je connais mon passager » ou « départ immédiat »

David ROBO a répondu par [courrier](#) pour GMVa et des présentations aux élus d'Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté sont envisagées début 2024.

• Changements de comportements

- Questionnaire aux communes

Un questionnaire sur les solutions alternatives à la voiture existantes sur notre territoire a été diffusé aux 59 communes du territoire. A ce jour une trentaine de réponses ont été reçues.

Des questionnaires adressés aux associations et organismes d'une part et aux entreprises d'autre part sont en projet.

- Formation-action sur les changements de comportements en matière de mobilités

Les membres du groupe ont souhaité se former sur les leviers d'actions permettant l'évolution des comportements des usagers. Xavier BRISBOIS, chercheur en psychologie sociale spécialiste de la question a été sollicité pour accompagner le groupe dans une formation-action qui se concentre sur les mobilités étudiantes vannetaises.

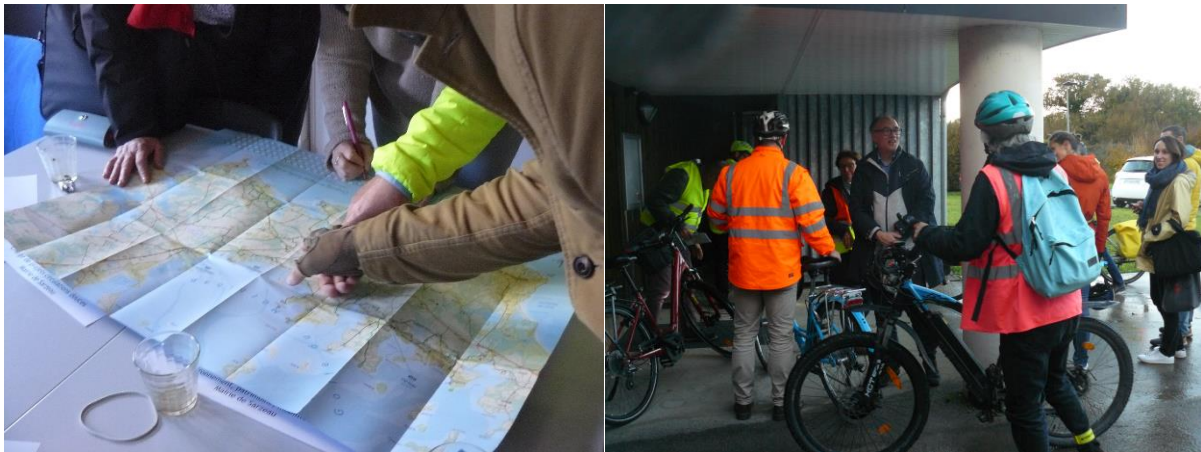
Des partenariats ont été mis en place avec Eduservices (Plescop) d'une part et l'UBS d'autre part où ce projet fait l'objet d'un projet tuteuré de 4 étudiants en licence 3 marketing-vente.

Après une première journée de formation théorique en octobre, Xavier BRISBOIS revient en décembre pour accompagner le groupe de travail dans l'élaboration de pistes d'action qui seront testées sur les campus.

• Vélo

Ce sous-groupe a engagé deux réflexions concernant la mobilité cyclable du quotidien : le stationnement des vélos, en particulier sur terrains privés (résidences ou zones commerciales/d'activités) d'une part et le développement de voies cyclables dans les zones rurales d'autre part.

Le 7 novembre, une réunion à laquelle étaient conviés les élus et techniciens « mobilités » et « tourisme » des trois EPCI a permis de présenter la proposition du Codev d'un maillage intercommunal de véloroutes, qui a donné lieu à de nombreux échanges qui vont nous permettre d'enrichir notre future proposition formalisée, en cours de finalisation. Cette réunion a aussi été l'occasion d'échanger sur le système points-nœuds, plutôt à vocation touristique, mis en place par la Commune de Sarzeau, avec visite de terrain.



- Mer et littoral

Les membres du groupe de travail ont rédigé des fiches thématiques, à vocation interne, sur différents sujets liés au thème du groupe. Ils ont également poursuivi leur travail sur une cartographie des enjeux et ont commencé à explorer la méthode *Donut*.

Concrètement, le groupe a consacré beaucoup de temps à l'appropriation des problématiques littorales liées aux conséquences du réchauffement climatique, en particulier le recul du trait de côte et la hausse du niveau de la mer :

- Recensement des anciens sites d'enfouissement potentiellement menacés par le recul du trait de côte sur notre territoire, échanges avec le Parc Marin d'Iroise sur les travaux entamés à Ouessant et transmission de la liste des sites aux élus concernés et au CEREMA, qui a organisé une visite de sites
- Cycle de rencontres avec les chercheurs de l'UBS : un premier rendez-vous a permis d'entendre David MENIER et Laurent LABEYRIE en septembre. De nouvelles rencontres sont en cours de programmation.
- Présentation de la SLGTC de GMVa par les élus et techniciens en septembre

- Transition énergétique

- Participation aux ateliers de préparation du Schéma Directeur des EnR d'Arc Sud Bretagne

- Création d'un groupe de discussion des Conseils de développement bretons sur les PCAET
- Rédaction d'une [note de recommandation](#) sur la rédaction du diagnostic du futur SCoT-AEC et rencontre avec les élus et services en charge de ce dossier (à laquelle étaient associés les responsables de tous les groupes de travail)

- Logement

- Temps de réflexion et d'échanges interne

Le 24 janvier, une vingtaine de membres du Conseil de développement se sont réunis pour un premier temps d'échanges sur la question du logement et ses principaux enjeux sur le territoire du pays de Vannes.

Cette rencontre était organisée en réponse à la volonté de nombreux membres du Codev de s'intéresser à ce sujet d'actualité, exprimée notamment lors de l'assemblée plénière d'octobre 2022.

Elle a permis d'entendre les explications d'Elise DEMAY Directrice de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Morbihan (Adil 56), Damien FERRET Responsable Urbanisme et Aménagement du territoire, Questembert Communauté et Jacques VINCENT Président d'Habitat & Humanisme Morbihan.

- Soirée-débat « Pénurie de logements : quelles solutions concrètes en pays de Vannes ? » le 20 juin. Voir ci-dessous

Action transversale : contribution au futur Scot-AEC de GMVa

David ROBO, président de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a adressé le 24 juillet un [courrier](#) au Conseil de développement, lui demandant une première contribution à transmettre aux bureaux d'études retenus à l'automne.

Les responsables des groupes de travail se sont réunis pour préparer cette [contribution](#), qui a été validée par le bureau. Elle présente les principaux enjeux identifiés par le Codev pour l'avenir du territoire. David ROBO y a répondu par [courrier](#) le 24 octobre.

EVENEMENTS

- Assemblée plénière annuelle du 17 octobre 2022

Le bureau du Codev a souhaité proposer un nouveau format, plus participatif, pour cette édition. Après un bilan d'activités de l'année écoulée, les 45 membres et la quinzaine d'élus présents se sont répartis en quatre groupes qui ont échangé sur de nouvelles pistes de travail pour l'année 2023.

L'assemblée plénière a aussi été l'occasion d'intégrer 4 nouveaux membres au bureau : Jean-Marc BIENVENU (Territoire apprenant du pays de Vannes), Marie-Gabrielle CAPODANO (CPME), Isabelle ETCHEGARAY (Les amis de la Coop des Vénètes) et Alain GUILLOUET (membre individuel).



Rapport d'activités 2023 – Conseil de développement du pays de Vannes

- **Débat « Du nucléaire demain ? On en débat aujourd'hui ! » le 17 février 2023 à l'UBS**



Cette soirée-débat, coorganisée par le Codev et la Jeune Chambre Economique de Vannes et sa région s'inscrivait dans le cadre du débat national porté par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Trois intervenants se sont succédé : Laurent LABEYRIE, professeur invité de l'UBS-LGO et spécialiste des changements climatiques, Yves TALHOUET, *Shift*eur en appui du groupe de réflexion du Shift project et Jean-Luc PASQUINET, auteur du livre « *Le bluff du nucléaire, le prétexte du climat* » et membre du réseau « Stop nucléaire 56 ».

Une centaine de personnes étaient présentes et une synthèse a été transmise à la CNDP pour transmission aux parlementaires français. [Lire le compte-rendu.](#)

- **Conférence-débat « Pénurie de logements : quelles solutions concrètes en Pays de Vannes ? » le 20 juin**

Cette soirée de débats a été imaginée en réponse à la volonté de nombreux membres, exprimée lors de l'assemblée plénière, de s'emparer de la problématique du logement.



Trois tables-rondes se sont succédé, qui ont permis d'aller au-delà du partage des constats et permis la mise en valeur d'actions concrètes mises en place sur notre territoire ou sur des territoires proches :

- Quelle stratégie « logement » pour le pays de Vannes ? Cyril DUWOYE, directeur départemental de l'Emploi, du travail et des Solidarités, Préfecture du Morbihan, Yves BLEUNVEN, Président de l'association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan et Stéphane MARTIN, Directeur régional Bretagne, Fondation Abbé Pierre,
- Quels outils structurants pour répondre à la pénurie de logements dans le pays de Vannes Erwan ROBERT, Directeur général de Morbihan Habitat, Serge STRULLU, Directeur général adjoint Action Logement Bretagne et Jacques VINCENT, Habitat et Humanisme Morbihan
- Des actions innovantes déployées sur les territoires ? Audrey Le Bolay « Un toit 2 générations », BIJ Lorient, Nathalie MONGE-RODRIGUEZ, la colocation solidaire, FJT « Madame Mollé », Jacques VINCENT « mobiliser les logements vacances du parc privé pour le logement social », Habitat et Humanisme, Jean-Marie LABESSE, « Quelles actions pour héberger les saisonniers ? », mairie de Damgan, Dominique LAMBALLE, Construire des logements pour ses employés, FenêtréA et Maëlys TARIB-VERRAT, Des tiny-houses construites par et pour des sans-abris, AMISEP

Une centaine de personnes étaient présentes et ont permis un débat riche et constructif qui ouvre de nouvelles pistes de réflexion pour le Conseil de développement. [Lire le compte-rendu.](#)

PERSPECTIVES 2024

→ Développement de la communication du Codev

Malgré de nets progrès depuis le début du mandat, nous souhaitons renforcer encore la visibilité du Codev pour les élus et les citoyens.

Nous travaillons à la formalisation d'une charte graphique et à la création d'un site internet que nous espérons opérationnel au premier trimestre 2024.

Nous mettrons également en place la lettre d'informations trimestrielle aux élus du territoire, telle qu'elle est prévue dans la Charte de partenariat.

→ Form'action Changements de comportements en matière de mobilités

Le groupe se réunit pour une seconde journée avec le chercheur en psychologie sociale Xavier Brisbois le 20 décembre pour établir une liste d'actions sur les deux sites universitaires retenus pour cette expérimentation.

L'objectif du groupe est de rendre courant 2024 un bilan de cette expérience spécifique et d'en tirer une proposition de méthodologie/grille d'analyse applicable à tous les sujets de travail du Conseil de développement, le changement des comportements étant au cœur de nombreuses réflexions d'actualité (transition écologique mais aussi application de l'objectif ZAN par exemple)

→ Documents stratégiques des trois EPCI

Les trois EPCI souhaitent réviser en 2024 leurs documents de planification territoriale : SCoT-AEC de GMVa, SCOT d'Arc Sud Bretagne et PLUI de Questembert Communauté. Le Conseil de développement, conformément au rôle qui lui est dévolu par la loi, participera activement à ces travaux, en répondant à des demandes spécifiques des présidents et en contribuant aux différentes étapes des projets.

→ Renouvellement des membres

Les membres du Conseil ayant été installés en 2021 pour un mandat de 3 ans, il faut donc procéder au renouvellement du Conseil et du bureau pour le mandat 2024-2027.

Nous réaliserons au premier semestre 2024 un bilan moral et déciderons des modalités de renouvellement.

Une campagne de recrutement de nouveaux membres aura lieu à l'automne et devra permettre d'améliorer encore la diversité de la composition du Codev, en invitant de nouveaux organismes et en accueillant des associations ou institutions volontaires en respectant les principes de parité, de représentation des classes d'âge et des territoires ainsi que la majorité réservée aux personnes morales (par rapport aux citoyens volontaires).

Le bureau pourra créer de nouveaux groupes de travail en fonction de l'actualité et des saisines des élus du territoire.